

# BÉNÉVOLAT ET PARCOURS PÉNAL

## Etude-Action 2017 (phase 1)

**Colloque du bénévolat, 5 décembre 2017**

De **Dominique Thierry**, Président d'honneur de France Bénévolat - **Christian Looten**,  
Président de France Bénévolat Roanne et Vice-président Auvergne-Rhône-Alpes -  
**Pauline Poulain**, Master 2 (Université Paris-Est Créteil) - **Bernard Petitgas**, Docteur en  
Sociologie (CERRev) (Université de Caen-Normandie)

**Avec l'appui du Secours Catholique**



# Sommaire

<b>I. Introduction à l'étude-action .....</b>	<b>4</b>
<b>II. Le milieu pénitentiaire et son investissement par les bénévoles</b>	<b>7</b>
1) Rappel de l'organisation du milieu pénitentiaire français .....	7
2) Un milieu contesté.....	7
3) Un milieu très étudié.....	8
4) Des milieux où le bénévolat est présent.....	9
a) En détention .....	9
b) A l'extérieur ou à partir de structures non spécifiques.....	9
<b>III. Ce qui ressort du travail mené par France Bénévolat .....</b>	<b>10</b>
1) Qui sont ces bénévoles qui s'engagent ? .....	10
a) Description .....	10
2) L'engagement bénévole.....	11
a) L'origine de l'engagement.....	11
b) Un pas vers l'engagement .....	12
c) Le poly-bénévolat .....	15
d) Une remise en question .....	15
3) Plusieurs modalités d'engagement bénévole .....	16
a) Diversité des pratiques et des interventions .....	16
b) Les relations avec les personnes placées sous main de justice .....	18
c) Temps et temporalités de l'engagement bénévole .....	22
4) Le contexte associatif .....	25
a) L'accompagnement vers l'activité bénévole.....	25
b) La relation inter associative.....	27
5) Le bénévole en société.....	29
a) Les rapports avec l'administration pénitentiaire .....	30
b) Parler de son bénévolat.....	33
6) Les freins à l'engagement bénévole auprès des personnes placées sous main de justice .....	36
a) Les difficultés formelles.....	36
b) Les difficultés informelles.....	36
7) Le bénévolat « par » des personnes détenues ou anciennement détenues	38

<b>IV. Le programme d'action .....</b>	<b>41</b>
<b>V. ANNEXES .....</b>	<b>43</b>
1. Présentation de France Bénévolat.....	43
2. Monographies de quelques associations.....	43
3. Paroles de personnes détenues et histoires vécues .....	43
4. Témoignages de bénévoles .....	43
5. Bibliographie synthétique.....	43



### **Secours Catholique, partenaire de l'étude-action**

Dans leur accompagnement fraternel, nos bénévoles misent sur la partie positive enfouie en chaque individu, respectant son rythme, ses caractéristiques et ses envies. Le cadre de l'action peut également être collectif. Le rôle des bénévoles est d'écouter, ouvrir des possibles, encourager, prouver que chacun en tant que citoyen peut apporter sa pierre à l'édifice et assumer pleinement son rôle social.

Confiant dans l'expertise acquise par l'expérience de la précarité et la volonté de s'en sortir des personnes sous- main de justice, le Secours Catholique-Caritas France, membre du réseau des Caritas d'Europe, a décidé en 2016 de lancer un questionnaire dans les prisons d'Europe sur le repérage des bonnes pratiques favorisant la responsabilisation et l'autonomie des personnes sous main de justice. La synthèse des réponses obtenues en France est disponible, mais la compilation de l'ensemble des réponses reçues de l'Europe est en cours d'exploitation.

# I. Introduction à l'étude-action

## 1) Origine de l'étude-action

France Bénévolat porte des actions et des valeurs qui peuvent se résumer en une phrase : **le droit au bénévolat pour tous**. Nous considérons en effet que le bénévolat est un bien commun :

- ouvert à toutes celles et tous ceux qui le souhaitent,
- proposé à celles et ceux qui en sont le plus éloignés(es),
- permettant à tous les bénévoles qui le souhaitent d'être acteurs de leur projet associatif.

A l'occasion d'un colloque organisé par la ville de Roanne et le centre de détention de cette même ville, Christian Looten, Président de France Bénévolat Roanne, a constaté à quel point **l'engagement bénévole auprès des personnes placées sous main de justice** était un **sujet très peu étudié** et combien le monde du bénévolat avait **besoin de conseils et d'informations à ce sujet**.

France Bénévolat a souhaité travailler collectivement sur cette thématique.

Aussi, ce projet porte à la fois sur le **bénévolat envers les personnes sous main de justice et leurs familles**, mais aussi **le bénévolat initié par les personnes sous main ou anciennement sous main de justice**, tout cela dans des **intentions d'inclusion sociale**.

## 2) Objectifs poursuivis

L'étude-action, dans sa globalité, vise à :

- **mieux identifier le bénévolat** (et les types de missions bénévoles) dans 3 principales situations : en milieu pénitentiaire, en milieu ouvert, pour les familles (qui sont également en situation d'exclusion).
- **identifier les associations dites spécialisées et/ou généralistes** qui interviennent en milieu pénitentiaire
- **mener une série d'enquêtes** auprès des associations, des bénévoles, des chefs d'établissements pénitentiaires, du personnel de surveillance, des familles, et bien sûr des personnes détenues elles-mêmes.
- **repérer des bonnes pratiques** (exemples concrets anonymes) où des personnes détenues ou des sortants, par leur implication bénévole, ont vu des processus de réinsertion sociale et/ou professionnelle facilités.

### 3) Méthodologie utilisée

France Bénévolat a entamé l'étude en commençant par une **enquête nationale auprès des bénévoles (phase1)** des nombreuses associations intervenant auprès de cette population et de leurs familles.

Plusieurs types d'associations et de bénévolat ont été sollicités :

- **des associations spécialisées dans le domaine de la détention** : Auxilia, l'Association nationale des Visiteurs de Prison (ANVP), le Genepi, l'UFRAMA, Lire Pour En Sortir, Le Courrier de Bovet, le CLIP, les Associations Socio-Culturelles et Sportives (ASCS) des établissements pénitentiaires...
- **des associations généralistes disposant d'un département spécialisé** sur la thématique prison/justice : le Secours Catholique, la CIMADE, ECTI, AGIR abcd...
- **d'autres associations non spécialisées** dans le domaine de la détention, mais qui interviennent au sein de centres pénitentiaires (médiation animale, ateliers manipulateurs culturels, musique, théâtre, conférences, etc.).

La première phase de l'étude-action s'appuie sur un ensemble de moyens parmi lesquels :

- des questionnaires en ligne **destinés aux bénévoles intervenants auprès des personnes placées sous main de justice**
- quelques entretiens menés par Christian Looten avec des bénévoles intervenants auprès de personnes sous main de justice.
- des monographies d'associations, afin de repérer les innovations<sup>1</sup>.
- des témoignages de personnes détenues et de bénévoles.
- la thèse de Bernard Petitgas, devenu docteur en sociologie en détention, soutenue début septembre 2017 et intitulée « *Engagement relationnel et bénévolat en milieu carcéral. Du don et de la reconnaissance en institution totalisante* »<sup>2</sup> a également été utilisée.

**EN CHIFFRES** (phase 1)  
**Du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2017**  
**80 associations nationales**  
**600 réponses**

**La phase 2 est en cours.** De nouveaux questionnaires ont été diffusés auprès des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP), du personnel des Administrations Pénitentiaires (surveillants, chefs d'établissement) et des personnes détenues, dans les établissements approuvés par l'Administration Pénitentiaire dans trois régions : Grand Ouest, Ile de France et Auvergne-Rhône-Alpes. Des entretiens sont également prévus auprès des personnes détenues et des bénévoles intervenants auprès de personnes sous main de justice.

Les résultats permettront de **compléter cette première approche** et d'identifier de bonnes pratiques **favorisant le bénévolat par les personnes sous main de justice.**

<sup>1</sup> A cet égard, la diversité a prévalu sur l'exhaustivité, en privilégiant ainsi des actions innovantes. Voir annexe III sur [www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org)

<sup>2</sup> Bernard PETITGAS, *Engagement relationnel et bénévolat en milieu carcéral. Du don et de la reconnaissance en institution totalisante*, Thèse de Sociologie, Université Caen Normandie - CERReV, Caen, 2017.

## 4) Les parties prenantes mobilisées

Pour construire cette étude-action, France Bénévolat a réuni des chercheurs et des grandes têtes de réseau déjà impliquées comme Farapej, Uframa et le collectif GNCP. Un Comité de Pilotage (COPIL) s'est mis en place début 2017<sup>3</sup>. Il s'est d'abord attaché à délimiter le champ d'action de l'étude.

Le COPIL est composé de :

**Dominique Brière** (*ECTI*)

**Guillaume Douet** (*IEDH*)

**Eliane Goudet** (*France Bénévolat National*)

**Maurice Guernalec** (*AGIR abcd*)

**Christian Looten** (*France Bénévolat Roanne*)

**Adrien Maret** (*Maitre de Conférences à l'Université de St Quentin en Yvelines*)

**Odile Naudin** (*UFRAMA*)

**Geneviève Paul-Cavalier** (*UFRAMA*)

**Bernard Petitgas** (*Docteur en sociologie, CERReV, université de Caen-Normandie*)

**Pauline Poulain** (*France Bénévolat National*)

**Jean-Claude Richard** (*FARAPEJ*)

**Léna Scharf-Rouault de Coligny** (*Lire Pour En Sortir*)

**Dominique Thierry** (*France Bénévolat National*)

---

<sup>3</sup> La composition en est donnée en annexe II sur [www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org)

## II. Le milieu pénitentiaire et son investissement par les bénévoles

### 1) Rappel de l'organisation du milieu pénitentiaire français

La direction de l'administration pénitentiaire (DAP) est rattachée au ministre de la Justice – garde des Sceaux. Elle gère 187 établissements pénitentiaires dans 9 directions interrégionales (DISP) et une mission outremer.

Ces établissements comprennent :

- des maisons d'arrêt (dans lesquelles sont placées les personnes en attente de jugement, condamnées à des peines courtes, ou en attente de transfert dans des établissements de peines moyennes et longues) ;
- des centres de détention (après jugement) et centres pénitentiaires (multifonctions) ;
- des maisons centrales (lourdes peines et dangerosité) ;
- des centres pour peines aménagées (CPA), quartier de semi-liberté (QSL) ;
- des établissements pour mineurs (EPM)<sup>4</sup>.

L'administration pénitentiaire agit dans le cadre de la loi pénitentiaire des 22 septembre 2009 et 15 août 2014. Cette dernière s'efforce de se positionner dans le cadre des règles pénitentiaires européennes (RPE) de 1973, 1987 et 2006<sup>5</sup>.

Sa double mission de sécurité et de préparation à l'insertion (souvent restreinte à la prévention de la récidive), rend sa tâche complexe et souvent difficile à vivre pour ses salariés (40 000 en janvier 2017 dont environ 28 000 personnels de surveillance et 5 000 personnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, étaient dénombrées 250 000 personnes sous main de justice, dont 80 000 personnes sous écrou (70 000 incarcérées et 10 000 sous surveillance électronique). 170 000 personnes exécutent donc des peines dites « alternatives » sans être mises sous écrou. Ce nombre de 70 000 personnes incarcérées est le plus haut jamais atteint en France tandis que le Conseil de l'Europe, lui, atteste d'une réelle décroissance de la population carcérale au niveau européen<sup>6</sup>.

### 2) Un milieu contesté...

Cette étude n'entend pas être un plaidoyer contestant le système pénitentiaire. Elle se pense comme une approche, inédite, des bénévoles qui interviennent dans le milieu pénitentiaire. Pour autant, il convient de préciser que plusieurs associations, telles que OIP, LDH, ACAT...

---

<sup>4</sup> En ce qui concerne les personnes mineures, il existe également des centres éducatifs fermés (CEF) qui ne dépendent pas de l'administration pénitentiaire, mais directement de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

<sup>5</sup> <http://www.justice.gouv.fr/europe-et-international-10045/les-regles-penitentiaires-europeennes-10283/>

<sup>6</sup> Enquête SPACE , *Concil of Europe Annual Penal Statistics*, 2015. <http://wp.unil.ch/space>. Résumé consultable sur : [http://wp.unil.ch/space/files/2017/03/SPACE-I-2015\\_Executive-Summary\\_FR\\_170314.pdf](http://wp.unil.ch/space/files/2017/03/SPACE-I-2015_Executive-Summary_FR_170314.pdf)

dénoncent régulièrement des défauts d'application de la loi et des règles européennes dans des établissements pénitentiaires. Du reste, de nombreux bénévoles engagés dans les associations citées dans ce travail sont aussi critiques de l'institution quand bien même ils s'y engagent.

Adeline Hazan, Contrôleure Générale des Lieux de Privation de Liberté<sup>7</sup>, qui est une autorité de contrôle française indépendante, revient fréquemment sur les manquements aux droits et aux conditions de détention constatés de l'institution pénitentiaire.

De plus, un rapport d'évaluation des politiques interministérielles d'insertion des personnes placées sous main de justice, mené par les différents corps d'inspections – l'Inspection générale des finances (IGF), l'Inspection générale des services judiciaires (IGSJ) et l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) – a été rendu en juillet 2016<sup>8</sup>. Il dénonce l'absence de coordinations interministérielles qui empêche toute analyse et tout suivi statistique des conséquences des orientations prises en matière de réinsertion, de travail, de santé, de logement... pour les personnes détenues après leur sortie ainsi que pour les personnes sous main de justice en milieu ouvert.

### 3) Un milieu très étudié

Les études concernant le monde pénitentiaire, en particulier sociologiques, sont nombreuses. Ainsi, celle, récente, de Didier Fassin « L'ombre du monde<sup>9</sup> » est des plus intéressantes. Il est pertinent d'en citer quelques courts extraits dans lesquels l'auteur s'interroge sur le sens de la peine dans notre société, la justice et les magistrats qui prononcent ces peines :

*« Le sens de la peine oscille en permanence entre vengeance, réparation, prévention et réhabilitation ».*

Il en dégage une tendance, en France, ces 20 dernières années à plus d'enfermement et de politiques sécuritaires. Pour autant, la prison concerne la société et donc l'engagement bénévole.

*« La prison n'est pas séparée du monde social : elle en est l'inquiétante ombre portée ».*

Du reste comme l'écrit aussi Bernard Petitgas dans son travail de thèse en détention<sup>10</sup> :

*« C'est en ce sens qu'une structure d'enfermement se définit aussi par ses liens à la société dont elle est issue et qu'elle les totalise par sa capacité à déplacer le curseur de l'état de traitement de ses reclus en fonction de facteurs « externes ».*

✎ C'est bien au regard de ce lien à la société que France Bénévolat pourrait apporter conseils auprès des bénévoles et des structures qui ont à s'engager dans le contexte carcéral ou en rapport avec celui-ci.

---

<sup>7</sup> [www.cglpl.fr](http://www.cglpl.fr)

<sup>8</sup> Consultable sur : <http://www.modernisation.gouv.fr/>

<sup>9</sup> Didier FASSIN, *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Paris, Éditions Du Seuil, coll. « La couleur des idées », 2015.

<sup>10</sup> B. PETITGAS, *Engagement relationnel et bénévolat en milieu carcéral. Du don et de la reconnaissance en institution totalisante...*, op. cit., p. 92.

## 4) Des milieux où le bénévolat est présent

Il convient de distinguer les bénévoles qui interviennent au plus près des personnes incarcérées de ceux qui interviennent auprès des familles et amis de personnes détenues lors de leurs visites au parloir ou qui accompagnent des personnes sous main de justice en milieu ouvert. Ces dernières, il faut le rappeler, sont plus nombreuses que les personnes en détention.

### a) *En détention*

Les bénévoles intervenant en détention, que la présente étude estime globalement à 12 000<sup>11</sup>, sont engagés auprès de plus d'une cinquantaine d'associations et aumôneries, nationales ou locales, souvent spécialisées : Association Nationale des Visiteurs de Prison (ANVP), CLub Informatique Pénitentiaire (CLIP), Genepi, Aumôneries,... ou ayant des équipes dédiées : Secours Catholique, Croix Rouge, CIMADE, Auxilia, ECTI, AGIR abcd,... Ils s'efforcent d'assurer la présence de la société civile auprès des personnes privées de liberté. Ce faisant, ils soutiennent, complètent ou pallient les insuffisances de l'administration pénitentiaire dans son rôle de préparation à l'insertion. Cet investissement personnel, parfois intense, est souvent mal saisi et mal compris dans leur propre milieu familial, professionnel ou amical, à tel point que certains évitent d'en faire état auprès leurs proches.

### b) *A l'extérieur ou à partir de structures non spécifiques*

Les bénévoles qui s'investissent en milieu ouvert sont beaucoup plus difficiles à identifier et donc à étudier, notamment quand ils officient auprès d'associations à vocation généraliste. Dans ces cas, le bénévolat auprès des personnes sous main de justice est plus circonstancié et n'implique pas un engagement exclusif à ce domaine par l'association. Cependant, des associations spécifiques qui interviennent en milieu ouvert, comme celle de l'accueil des familles du réseau UFRAMA, de l'échange épistolaire de Courrier de Bovet, et de beaucoup d'autres encore, offrent des opportunités d'étude. Quoi qu'il en soit, les grandes associations généralistes se portent vers les personnes placées sous main de justice avec le même engagement humaniste à faire société que celui qu'elles réservent à leurs autres publics fragilisés. Des passerelles entre les deux types d'intervention sont courantes. Il est notoire d'ailleurs que l'exclusion entraîne la prison et la prison l'exclusion<sup>12</sup>.

---

<sup>11</sup> Chiffre projeté d'après nos quantifications auprès de nombreuses associations.

<sup>12</sup> Quelques sources à ce sujet : Loïc WACQUANT, *Les prisons de la misère*, Raison d'agir / Seuil, 1999 ; Jean HETU, « Le pauvre, la machine judiciaire et la détention », *Criminologie*, 9-1, p. 87-106 ; Serge PAUGAM, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, PUF, coll. « Le lien social », 2005.

# III. Ce qui ressort du travail mené par France Bénévolat

## 1) Qui sont ces bénévoles qui s'engagent ?

### a) Description<sup>13</sup>

- **Âge** : La moyenne d'âge des bénévoles intervenants auprès des personnes sous main de justice est de 63 ans. L'âge médian est de 66 ans.<sup>14</sup>
- **Catégorie socioprofessionnelle** : En accord avec l'âge moyen des bénévoles, 69 % se déclarent à la retraite, parmi lesquels 63 % se considèrent dans la catégorie « Cadre et profession intellectuelle supérieure ». De plus, 10 % des personnes toujours en activité professionnelle se définissent dans cette dernière catégorie de cadres. Cette couche sociale est ainsi majoritaire. Cela est illustré par un fort taux de présence d'associations qui effectuent du bénévolat de compétence (ECTI, AGIR abcd, Auxilia, CLIP).
- **Répartition homme/femme** : Nous notons un engagement quasi paritaire 45 % de femmes et 55 % d'hommes. Toutefois, une disparité est constatée selon les lieux d'intervention.

Les femmes interviennent davantage auprès des personnes sous main de justice hors détention tandis que les hommes vont à l'intérieur des murs. Ceci est à mettre en perspective avec les types d'associations concernées et les actions qu'elles ont à mener. Ainsi, à l'extérieur, les services et les accompagnements auprès des familles des personnes détenues sont assurés majoritairement par des femmes, et se portent essentiellement auprès de femmes et d'enfants. Pour autant, en ce qui concerne la détention proprement dite, la présence des bénévoles masculins est prégnante et peut s'expliquer par la proportion d'hommes en détention et la représentation qui en est alors projetée par les personnes de l'extérieur. La prison serait bien un monde d'hommes.<sup>15</sup>

---

<sup>13</sup> Au regard de nos résultats partiels, mais significatifs.

<sup>14</sup> Ici, nous remarquons bien l'influence de la représentativité des associations.

<sup>15</sup> Bien entendu, localement, cela peut ne pas être vérifié et de nombreuses femmes bénévoles interviennent aussi à l'intérieur des murs.

## 2) L'engagement bénévole

### a) L'origine de l'engagement

Les grandes enquêtes nationales menées par France Bénévolat<sup>16</sup> indiquent que le début de la période de retraite est l'une des raisons majeures invoquées pour s'orienter dans une activité bénévole. La thèse de Bernard Petitgas<sup>17</sup> confirme ce fait pour le bénévolat auprès de personnes en détention ou de leurs proches.

La lutte contre l'oisiveté est une réelle préoccupation chez les bénévoles. Gérard<sup>18</sup>, l'exprime ainsi : « *Et puis je me voyais mal ne rien faire à part jouer au golf ou taper le bridge, mais c'était pas trop mon truc* ». Mais cette préoccupation s'enrichit d'une réelle volonté de partager ou d'acquérir des compétences plutôt que de simplement occuper un temps « libre ». Comme le précise Sophie, une autre bénévole : « *Je m'étais dit que je voulais faire quelque chose de ma retraite, qui ne soit pas une "occupation" comme on dit souvent pour les personnes retraitées.* » Ces nouveaux retraités possèdent savoir et méthode qu'ils n'entendent pas mettre de côté et ils cherchent à les mettre à profit dans le cadre de diverses associations. C'est une sorte de prolongement de la vie professionnelle qui se présente à travers ces nouvelles modalités d'engagement social. Mais il est d'autres raisons à l'engagement présentées par les personnes ayant répondu aux questionnaires<sup>19</sup>:

- L'altruisme (désir d'aider l'autre et d'être utile) ;
- La rencontre avec l'autre (ainsi qu'avec celle d'un contexte de vie sociale différent) ;
- Les relations avec les autres membres de l'association.

Les entretiens viennent compléter cette analyse de raisons de l'engagement par les bénévoles. Lorsque Sophie, une bénévole, déclare : « *J'ai peut-être des motivations plus profondes que j'ignore, faudrait que je réfléchisse là-dessus, mais c'est d'abord ça, c'est un engagement citoyen.* », elle exprime cette diversité des raisons et leurs dimensions qui va de l'engagement citoyen à l'intime. Ici, l'engagement citoyen est annoncé comme un appui et un cadre de référence qui a motivé l'intervention, mais qui laisse ensuite ouverts tous les champs du possible pour ce qui concerne d'autres explications et qui amène, aussi parfois à une profonde introspection. D'ailleurs, Martine, une autre bénévole, a un parcours de réflexion tout aussi complet. Elle explique son engagement bénévole à travers son parcours professionnel comme « *pluridisciplinaire* » et qui a toujours évolué : « *Avec des gens démunis d'une façon ou d'une autre, qui ont des problèmes* ».

Un engagement bénévole aussi spécifique que celui auprès des personnes placées sous main de justice ou de leur famille peut être également le fruit d'une contingence sans véritables premières intentions, ainsi qu'il peut en être lors d'une rencontre avec une autre personne déjà bénévole, ou la connaissance d'une information prospective de recherche de bénévoles. Ainsi, Gérard, bénévole dans ce domaine, précise que c'est parce qu'il souhaitait, dans un premier temps, proposer ses compétences sans intentions précises, que par la suite, il lui a été proposé d'intervenir en détention. Pensant alors et seulement que cela faisait

---

<sup>16</sup> *La situation du bénévolat en France en 2010*, France Bénévolat, 2010.

<sup>17</sup> B. PETITGAS, *Engagement relationnel et bénévolat en milieu carcéral. Du don et de la reconnaissance en institution totalisante...*, op. cit.

<sup>18</sup> Un des bénévoles en entretien

<sup>19</sup> un tableau récapitulatif du nombre de réponses concernant cet aspect peut être consulté en annexe.

partie intégrante de ses actions et qu'il se le devait, il a décidé d'accepter et y a trouvé un fort intérêt.

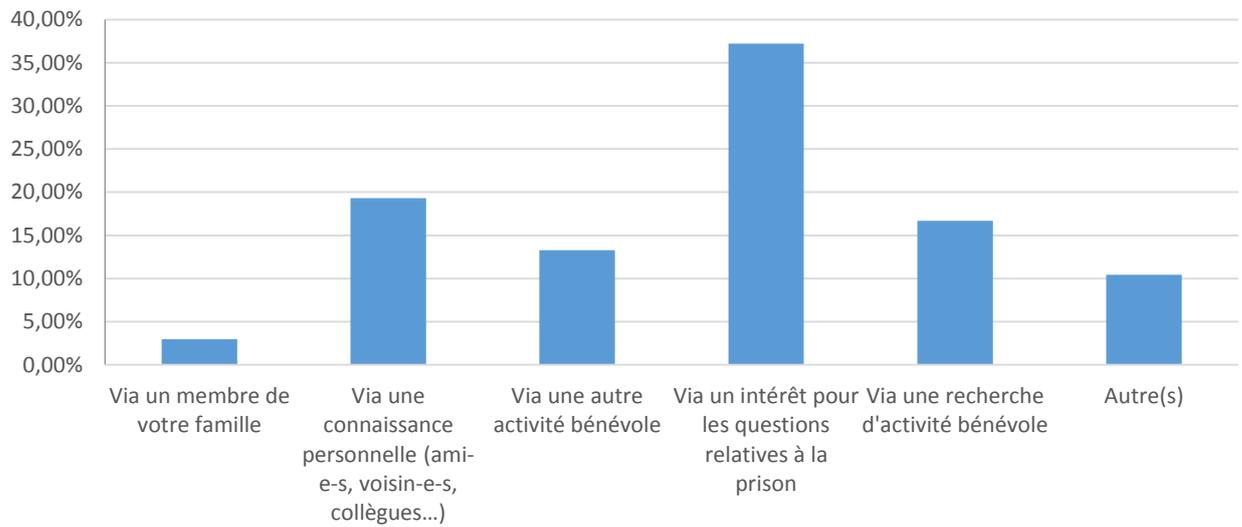
Entre ici toute la problématique de chercher des « pourquoi » à l'engagement bénévole quand, dans un premier temps, on ne rencontre auprès des personnes interviewées que des « comment ». Le travail de Bernard Petitgas concernant les motivations de l'engagement bénévole indique combien les personnes sont beaucoup plus à l'aise à décrire leurs activités concrètes qu'à préciser ce qui les a motivées pour s'y engager. Pour autant, c'est précisément en s'intéressant à ces « comment » que les raisons apparaissent et que les bénévoles, grâce aux personnes qui les étudient, entrent dans une perspective réflexive qui font apparaître des motivations parfois inattendues. À cela s'ajoute le fait que l'activité elle-même génère aussi des motivations qui n'existaient pas au préalable et qui font sens pour les bénévoles. Bernard Petitgas considère cette réflexivité comme l'un des nombreux « effets émergents » suscités par l'activité bénévole. Ces nouveaux effets sont précisément ce que recherchent les bénévoles, ou encore, les découvrant, ce qu'ils retiennent le plus et qu'ils apprécient.

Dès lors, la démarche vers ce type d'engagement bénévole diffère d'une personne à une autre, puisqu'il y a probablement autant de parcours que de motivations, et de modes d'action. Mais toutes les personnes interrogées partagent pourtant un tronc commun de valeurs dans lesquelles on retrouve notamment le fait qu'elles croient au changement dans le comportement des hommes et au bénéfice de leur action dans la réinsertion des personnes sous main de justice : « *Je ne serais pas allée là-dedans si je n'y croyais pas* », affirme un bénévole.

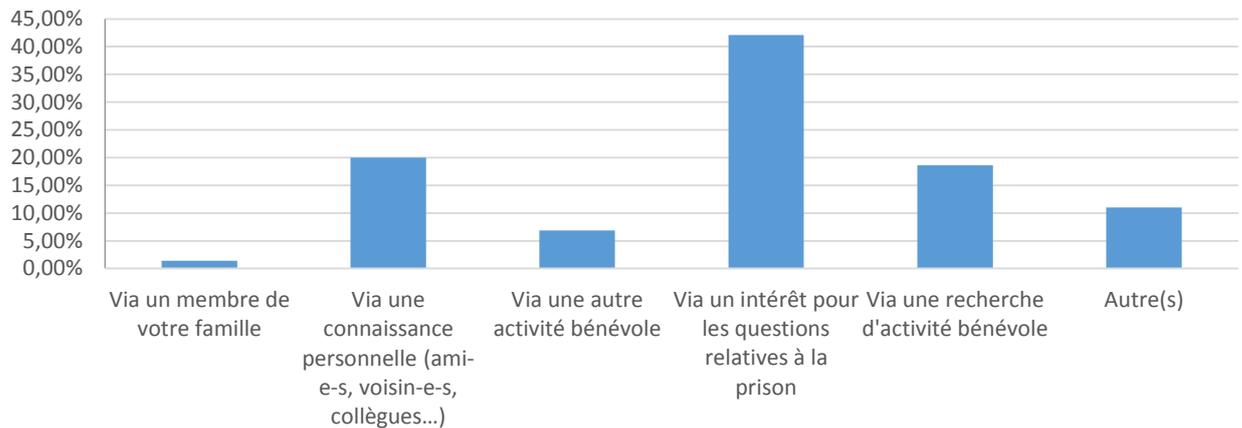
### ***b) Un pas vers l'engagement***

Les deux graphiques ci-dessous confirment les principales raisons de l'engagement bénévole auprès des personnes placées sous main de justice en détention et hors des murs. Il en ressort un intérêt préalable pour cette thématique et ensuite un processus de cooptation ou de rencontres fortuites amenant alors à cet engagement. Cela vaut autant pour le bénévolat à l'intérieur des murs que pour celui qui opère en dehors.

## Raisons de l'engagement "en détention" pour les bénévoles



## Raisons de l'engagement "hors détention" pour les bénévoles



### **Des démarches individuelles plurielles<sup>20</sup>**

L'idée de « démarche individuelle »<sup>21</sup> est revendiquée par la plupart des bénévoles étudiés, y compris par ceux-là mêmes qui attestent d'un engagement qui s'est construit sur un réseau de contacts ou une structure, associative ou politique. Et somme toute, c'est à soi-même que le bénévole est confronté. Quand il est amené à considérer son engagement dans le cadre des entretiens ou des questionnaires qui libèrent sa parole et sa réflexion, la démarche individuelle est systématiquement invoquée, qu'elle résulte d'un choix ou du résultat d'une contingence. Mais cette démarche n'est jamais plus approfondie que son affirmation. Même en supposant chez des bénévoles ayant une pratique religieuse des dispositions favorables à leur engagement, cela n'était pas invoqué comme la raison la plus importante. Plus exactement, si l'aspect religieux fait partie indéniablement d'une démarche individuelle, il n'est jamais explicité seul, mais toujours associé à d'autres aspects qui n'en sont pas de simples conséquences : citoyens, humains ou relationnels. C'est encore la complexité du sujet qui est affirmée, dans cette tentative de considérer des raisons identifiées à l'engagement, mais à ne jamais s'en satisfaire au nom d'un noyau identitaire qui ne saurait être ainsi « décortiqué ». La pluralité des explications est bien saisie par le bénévole et cette complexité dans la mise en sens de son engagement fait sens, elle aussi.

Les éléments moteurs de l'engagement bénévole auprès des personnes placées sous main de justice ne sont guère différents d'un lieu d'intervention à un autre. Que cela soit en détention ou hors détention, les raisons invoquées par les bénévoles sont pratiquement les mêmes.

Au regard des deux graphiques qui précèdent, on peut constater qu'un seul aspect diffère réellement : la possibilité que l'engagement en détention se soit déclaré « via une autre activité bénévole ». Le choix d'agir en détention demande un engagement immédiatement fort. Il s'appuie souvent sur un vécu associatif en dehors des murs. De plus, l'obtention d'agrément auprès des différentes autorités peut prendre un temps relativement long et amener les bénévoles débutants à se décourager dans un premier temps. Ils privilégient alors une activité immédiate, dans un premier espace hors des murs, pour se diriger ensuite vers la détention.

Cependant, l'engagement à l'extérieur des murs n'est pas un pis-aller indiquant des réserves pour entrer en détention. Les bénévoles qui s'engagent dans un espace ou un autre de cette intervention sociale et humanitaire sont déjà fortement motivés et intéressés par le milieu dans lequel ils vont intervenir et cela se ressent par la très bonne connaissance qu'ils en ont. Quand bien même ils ne sauraient être confondus avec des militants des droits de la prison, ils sont fortement impliqués dans le respect des détenus tout autant que dans celle de la déontologie des fonctionnaires qui y travaillent.

Enfin, les bénévoles qui entrent « par hasard » dans un tel secteur d'activité ne le font pas d'une manière aussi aléatoire que cela, puisqu'ils sont aidés par un tissu relationnel qui les y amène. Les dispositions sont en quelque sorte déjà là, comme en jachère et c'est la contingence d'une rencontre qui provoque « un déclic » à l'engagement.

Précisément, cette disposition se retrouve aussi dans la troisième catégorie des raisons de l'engagement bénévole, celle qui indique que des personnes sont en attente d'une activité de bénévolat. Il apparaît que c'est auprès de cette catégorie que France Bénévolat a toute opportunité à apporter conseils et soutien afin de les diriger vers les structures adaptées. Les autres personnes concernées par les précédentes raisons d'engagement peuvent aussi

---

<sup>20</sup> B. PETITGAS, *Engagement relationnel et bénévolat en milieu carcéral. Du don et de la reconnaissance en institution totalisante...*, op. cit., p. 277.

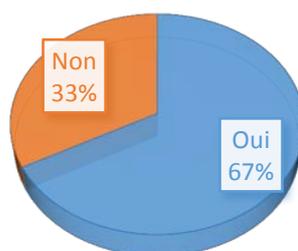
<sup>21</sup> Termes récurrents recueillis dans les entretiens et les propos informels des bénévoles.

bénéficiaire de ces conseils, ce sont ces personnes en attente d'activité qui ont besoin d'être informées et sollicitées.

### **c) Le poly-bénévolat**

67 % des bénévoles qui s'engagent vers le milieu de la prison ont une autre activité bénévole en dehors. En effet, le poly-bénévolat concerne soit des missions bénévoles dans des secteurs différents, soit d'autres activités bénévoles dans le cadre de la détention ou du soutien aux personnes placées sous main de justice. Pour Sophie par exemple, son engagement sur trois activités se présente comme un moyen de compléter son observation dans la détention, de rencontrer différents types de personnes et d'évoluer dans différentes zones du centre de détention. Martine, une autre bénévole interrogée, intervient en et hors détention, mais aussi auprès d'autres associations. Elle ne ressent pas le besoin de connecter ses activités entre elles. Cette dissociation est parfois recherchée par les bénévoles précisément pour la diversité qu'elle apporte, et parce qu'elle permet de compenser les différents vécus et affects qui y sont rencontrés. Cette non-exclusivité à un seul domaine est peut-être alors une manière de rééquilibrer un vécu dans l'engagement bénévole parfois pesant psychologiquement.

ACTIVITÉ BÉNÉVOLE EN DEHORS DU MILIEU PRISON/JUSTICE



Sociologiquement, une aussi forte proportion de personnes qui s'engagent dans un polybénévolat est très intéressante, car elle indique combien le monde de la détention est dans un rapport total avec la société. Pour beaucoup, que leur activité bénévole en détention soit une activité bénévole parmi tant d'autres dans l'ensemble de la société, replace le monde de la prison dans la pluralité des interventions sociales nécessaires à notre société. Nul doute qu'il convient pour les associations de communiquer sur cet aspect afin de rassurer des nouveaux candidats à l'engagement bénévole et de faire passer le message que s'orienter vers le monde de la prison et de la justice ne signifie en rien s'isoler du monde associatif et social.

### **d) Une remise en question**

Lorsque les bénévoles évoquent leur engagement auprès de personnes sous main de justice, ils évoquent fréquemment un processus de remise en question, qui s'opère chez eux. Tout d'abord, parce qu'il leur est nécessaire de bien appréhender les missions qui leur sont confiées à travers leurs activités, ils s'interrogent fort justement à propos de leurs capacités à les mener. Cette faculté à la réflexivité est typique de l'engagement du bénévole qui s'interroge constamment sur lui-même, ainsi que le souligne Bernard Petitgas. Elle permet aussi, en amont, de ne pas s'engager trop précipitamment et elle est alors gage de sérieux. Ainsi, Martine, bénévole hors de la prison auprès de personnes placées sous main de justice est consciente qu'elle ne serait pas capable, au regard des affects, qu'elle ressentirait, d'être

visiteuse de prison, et qu'elle ne serait pas à l'aise face à un homme.

Jean, bénévole et visiteur de prison, illustre à quel point la remise en question est importante : *« Je pensais que je savais écouter avec mon travail. En fait, non. Nous sommes obligés de réapprendre. Il faut avoir une écoute empathique. (...) On ouvre la porte, on ne sait pas ce qui va se passer. C'est de l'inattendu. »* En effet, les bénévoles sont bien conscients du fait que le milieu carcéral n'est pas valorisant, qu'il est même un « repoussoir » selon Sophie. Il s'agit toujours d'une expérience impressionnante pour les personnes qui font l'effort d'y entrer. Toute l'organisation sécuritaire, les différents sas qu'il faut passer, les uniformes, les sons métalliques et les échos inquiétants...

Ainsi, la réflexivité rapportée par les bénévoles indique bien à quel point ils sont constamment à l'écoute de l'environnement dans lequel ils s'investissent tout autant qu'ils sont à l'écoute d'eux-mêmes dans cet investissement. Plus encore, cette réflexivité est alimentée par les apports de l'activité bénévole elle-même. La remise en question est alors un processus constant, qui ne concerne pas que l'engagement premier, mais qui court sur tout le quotidien des activités bénévoles. C'est en ce sens que les personnes qui s'engagent trouvent un stimulus des plus intéressants sur le terrain leur permet ainsi ce regard sur eux-mêmes.

### 3) Plusieurs modalités d'engagement bénévole

#### a) Diversité des pratiques et des interventions

Il existe différentes possibilités d'intervention auprès des personnes placées sous main de justice, ainsi que cela a été explicité, notamment à l'intérieur de l'univers carcéral ou à l'extérieur, auprès des détenus, ou auprès de leurs proches. Si elles sont à dissocier pour mieux les appréhender, elles ne sauraient s'exclure, et sont à envisager dans une complémentarité d'intervention.

Dans chacune de ces modalités d'engagement, il n'y a pas de modèles prédéfinis dans les activités, quand bien même celles-ci sont encadrées par des règles strictes. En effet, selon chaque établissement, selon chaque directeur de l'administration, ou chaque SPIP<sup>22</sup>, les associations doivent réadapter leurs projets et leurs modalités d'intervention. Il leur est parfois difficile de les mettre en place et les bénévoles en sont bien conscients. Ainsi, une bénévole intervenant auprès de détenus faisant des études supérieures explique : *« Comme institutionnellement le suivi des études supérieures n'existe pas en détention il fallait trouver une formule souple, parce que l'administration pénitentiaire est une administration extrêmement rigide, hiérarchisée, fermée, suspicieuse, etc. Et inventer quelque chose pour eux c'est quelque chose de quasiment impossible »*

La pratique escomptée et préparée dans l'engagement n'est pas systématiquement celle qui est rencontrée concrètement. Du reste, au-delà des surprises occasionnées par les adaptations aux contingences des différents contextes, le contact humain engendre des affects qui demandent à être réactif et à s'adapter. Il s'agit ainsi de travailler de manière qualitative. Dès lors, les modalités d'action peuvent parfois offrir aux bénévoles des « surprises », quand bien même les interventions sont très encadrées dans l'espace et dans le temps : *« On va visiter les personnes. Quelques fois, quelqu'un m'ouvre la porte et je ne sais pas si c'est le détenu, son père, son frère... tu ne sais pas ! Et des fois, je me trompe. Je*

---

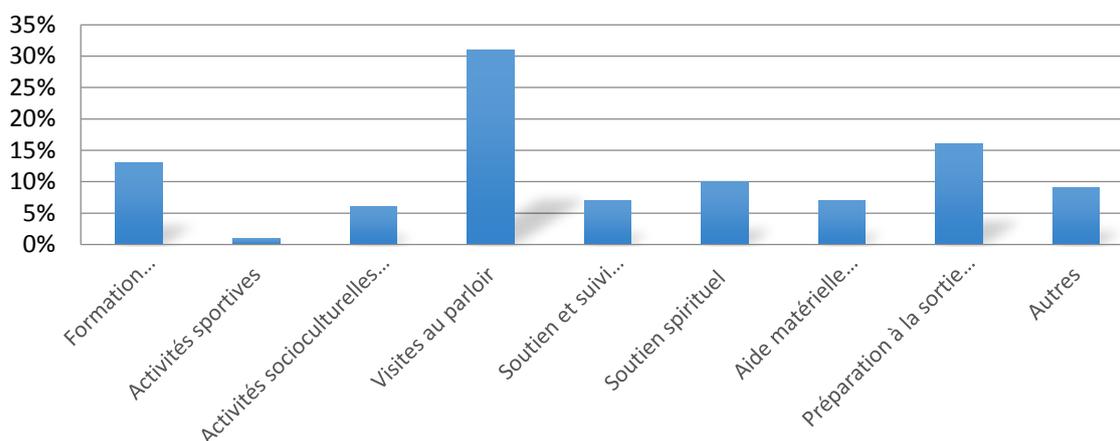
<sup>22</sup> Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

*ne sais pas lequel des deux est le détenu. C'est très curieux. C'est bien, ça montre qu'ils ne le portent pas forcément sur le visage. », raconte Martine.*

Cette diversité des possibilités d'actions, ainsi que la dynamique provoquée par les activités indiquent bien toute la richesse de l'engagement bénévole en détention.

Le graphique ci-dessous atteste l'étendue des types d'action en détention que peuvent effectuer les bénévoles selon les associations dans lesquels ils sont engagés.

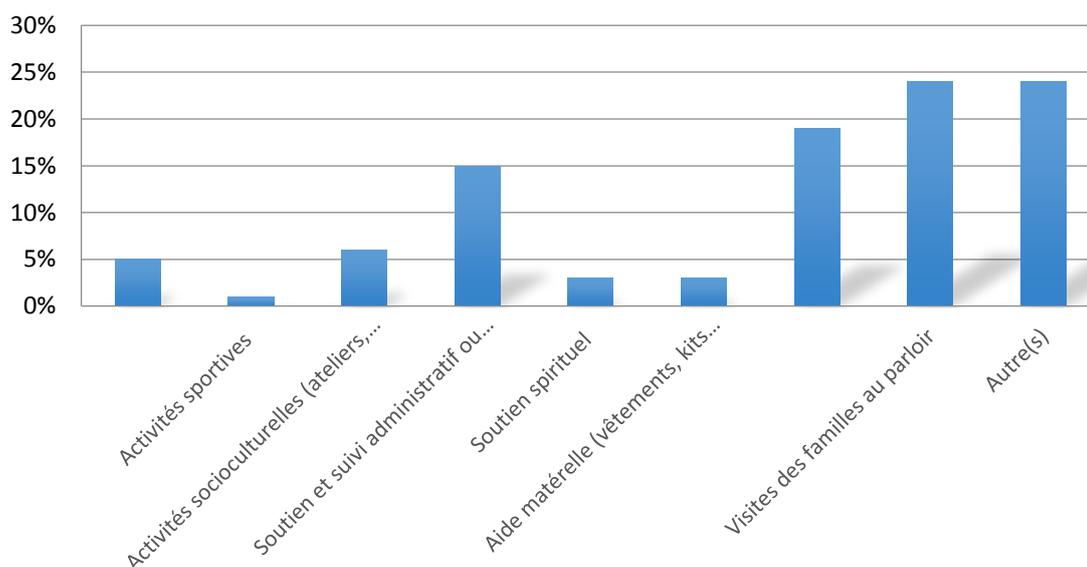
## Interventions "en détention" des bénévoles



Ce graphique atteste aussi que l'intervention sollicitant le plus d'engagements bénévoles en détention est celle qui relie les personnes détenues avec le monde extérieur : à savoir les visites au parloir. Dans cet espace intermédiaire entre l'extérieur et l'intérieur, ainsi que le qualifie Bernard Petitgas dans sa représentation spatiale du bénévolat en détention, c'est à la fois la société du dehors qui entre provisoirement dans un no man's land d'interaction personnelle et l'univers du détenu qui s'offre aussi aux visiteurs. D'une façon particulière, que les visiteurs de prison et les détenus connaissent bien, chacun reconnaît qu'il n'est pas là où il devrait être, ni dehors, ni détention, mais dans un espace autre qui privilégie l'humain. Un second aspect important indiqué par ce graphique est celui de la préparation à la sortie. Il montre combien l'engagement bénévole est concerné aussi par cette problématique : se tourner vers la relation à la société et à la réintégration des personnes détenues vers celle-ci. Pour autant, si l'on totalise le nombre des activités qui concernent la vie en détention, on observe une assez bonne répartition entre les activités concernant l'intérieur de l'incarcération et celles qui se veulent comme une projection vers le monde extérieur dans une continuité ou une reprise des relations avec celui-ci.

Cette même pluralité des offres et des activités se retrouve aussi dans l'engagement bénévole auprès des personnes placées sous main de justice hors détention. Ici aussi, le champ des possibles permet aux bénévoles de trouver autant d'activités riches dans lesquelles ils pourront s'investir. Indiquer que l'engagement auprès de personnes sous main de justice concerne tout un panel d'activités permettrait de susciter l'intérêt à davantage de personnes. C'est précisément l'une des missions de France Bénévolat : conseiller les bénévoles qui veulent s'engager. Ainsi, à ces conseils, s'ajoute la possibilité de surprendre ceux qui ne s'attendaient pas à trouver pareille richesse sociale, en présentant toute cette diversité et tout ce potentiel d'intervention. Cette action d'information est une des priorités de France Bénévolat.

## Interventions des bénévoles hors détention



Il est également intéressant de noter à quel point les interventions hors détention concernent le lien (à établir ou à maintenir) entre la société et le monde carcéral. Que cela soit pour l'aide aux familles, la préparation à la sortie, l'engagement bénévole se présente bien comme un rouage qui entraîne cette dynamique de communication entre deux mondes qui finalement appartiennent à une même réalité sociale.

Ainsi que l'illustre le graphique ci-dessus, il est pertinent de remarquer combien les interventions bénévoles extérieures sont proches des interventions classiques d'aide et de soutien caritatif et qu'elles couvrent la même amplitude allant de la formation au suivi administratif et au soutien matériel concret. Du reste, c'est dans cette catégorie d'intervention bénévole que se retrouvent les plus grandes associations traditionnelles d'aide qui incluent alors la spécificité de la détention dans leurs programmes.

### ***b) Les relations avec les personnes placées sous main de justice***

#### **Le soutien**

L'importance du rôle des bénévoles auprès des personnes placées sous main de justice concerne autant le monde de l'incarcération que celui externe, qui gravite autour. Pour les bénévoles, quand on les interroge sur ce qu'ils considèrent être les apports principaux de leur activité, on retrouve cette même répartition entre les deux modalités d'intervention :

- Pouvoir être un soutien moral auprès d'autrui ;
- Pouvoir participer à la réinsertion des personnes ;
- Être porteur de témoignages et de récits pour le reste de la société.

Pour autant, au regard de cette réflexivité sur leurs actions qui a été abordée précédemment, quand il leur est demandé ce qu'ils pensent apporter le moins aux personnes envers lesquelles ils s'engagent, ils répondent :

- Un soutien matériel ;
- Un soutien spirituel.

Ces deux réponses, qui peuvent paraître surprenantes sont à mettre au crédit d'une forte

envie, précisément, d'en faire plus encore dans ce domaine. L'aspect matériel et spirituel témoigne d'un manque qui est toujours à combler. Les bénévoles, au quotidien, éprouvent **qualitativement** plutôt que quantitativement cette nécessité à répondre aux innombrables sollicitations et besoins, et ils ont le sentiment de ne jamais parvenir à les satisfaire. Dans ce cas, la mesure du manque est à la mesure de la qualité et de la force de l'investissement qui veut toujours en faire plus parce que les manques sont cruellement constatés.

### **L'estime et la reconnaissance**

Les bénévoles sollicités lors du travail d'enquête insistent beaucoup sur les possibilités d'apaisement et de retour à la confiance en soi chez les personnes détenues auxquelles ils peuvent participer. Ils en font même une priorité à propos de leurs interventions. Maurice, un bénévole, explique ainsi : « *On a vu des gens qui étaient complètement renfermés sur eux-mêmes, qui disaient pas un mot... et on les voit souvent les détenus à St Brieuc, ce sont des gens qu'on suit pendant un mois ou deux. (...) Il y a certains cas où on avait l'impression de voir une personne différente tellement ils avaient évolué.* » Et Sophie d'abonder dans ce sens : « *C'est la première condition de la réinsertion, parce que retrouver cette confiance, c'est retrouver l'estime de soi. Parce qu'ils avaient commis telle ou telle chose... on les a cassés, on les a déshumanisés... on leur a enlevé leur dignité humaine.* ».

Ce processus de retour à la confiance, « à l'estime de soi » par la relation à l'autre est une dynamique de reconstruction identitaire et sociale bien connue des associations qui œuvrent envers tous les publics marginalisés ou en déclassification sociale. Le travail associatif et bénévole auprès des personnes placées sous main de justice s'inscrit alors parfaitement dans cette priorité de refaire société à partir du principe élémentaire et universel de l'égalité relation à l'autre, au-delà des différences.

Ces conséquences d'estime et de retour à la confiance en soi ne concernent pas seulement les personnes détenues, mais aussi l'ensemble de leurs proches. En effet, le formidable travail des bénévoles qui viennent en aide aux familles, permet aussi à celles-ci de mettre des mots sur ce qu'elles ressentent au quotidien. Cette écoute, qui leur est offerte, leur apporte une considération humaine et citoyenne.

### **Être égaux de fait, mais pas en faits**

De nombreuses associations fonctionnent avec un code de déontologie qui leur conseille de ne pas demander à la personne détenue les raisons de son incarcération. Au-delà de l'injonction de leur structure, les bénévoles, au quotidien, savent gérer cette problématique et éviter le sujet, quand bien même, il est parfois amené dans la relation. Beaucoup le font pour se protéger afin de ne pas porter en eux les affects entraînés par de telles révélations. Mais d'autres le font pour des raisons éthiques qui les font s'intéresser avant tout à la relation actuelle avec la personne détenue. Ils considèrent que c'est sur cette présente interaction que va se construire une richesse et une évolution personnelle qui fait alors de celui qui a été condamné un citoyen comme les autres. Ils considèrent ainsi que l'être humain est dans une dynamique de vie et de citoyenneté constante et qu'il est capable de changer ses comportements.

Parfois les personnes détenues, ou anciennement détenues, se confient à propos de leurs crimes ou de leurs délits. Toutefois, il appartient au bénévole de refuser d'écouter ou de demander à la personne de rester discrète à ce sujet. Jean précise ainsi : « *On laisse la personne aller là où elle veut aller, retrouver un usage de la parole, où elle peut être dans la plainte.* » Sophie, dans de telles occasions confirme : « *Ça peut arriver que quand la confiance s'établit, au bout d'un certain temps, la personne se livre, ça, c'est normal, mais je*

*l'arrête tout de suite. Moi, je leur dis que je ne veux pas savoir, que ça ne me regarde pas, c'est le passé.* » Ce que les bénévoles portent dans leurs discours, c'est qu'ils sont bien conscients des raisons qui font que les personnes sont incarcérées ou suivies par la justice. Tous l'ont exprimé d'une manière ou d'une autre : « *Ce ne sont pas des anges* ». Toutefois, les bénévoles considèrent qu'elles ont purgé (ou sont en train de purger) leur peine et que cela ne doit pas venir interférer dans leurs actions.

Si les bénévoles considèrent les personnes détenues comme leur égal, ce n'est pas au regard des actes commis, quand bien même ils peuvent dire eux-mêmes qu'ils ne sont pas à l'abri d'en commettre, et il y a là toute une dimension liée à « des aléas de la vie » qu'ils mobilisent souvent. C'est en tant que semblables au regard de la société et de ses droits qu'ils considèrent les personnes détenues comme leur égal. Et ainsi, ils s'abstiennent de les juger.

### **Les relations pacifiées**

Les actions d'engagement bénévole n'ont pratiquement jamais à souffrir des actes commis par les personnes détenues et c'est dans un climat qualifié de pacifié et sans dangerosité<sup>23</sup> que les bénévoles attestent opérer. Au démarrage, il y a toujours un décalage entre ce que les bénévoles attendent de ce premier contact avec les personnes détenues. Cela peut s'expliquer par le contexte carcéral, la perception qu'ils en ont et les actes qui ont amenés la personne en ces lieux. Sophie atteste pendant l'entretien que la plupart des personnes incarcérées ne sont pas des personnes dites « dangereuses ». Celles-ci ne représentent que 5 % de la population carcérale.

À l'image de ces relations pacifiées, il peut arriver que des bénévoles rencontrent d'anciens détenus, une fois ceux-ci dehors, et que parfois l'action bénévole à leur égard ne s'arrête pas à la détention. Cependant, il est difficile pour les bénévoles de garder contact avec les personnes sortants de prison. Ces dernières préfèrent souvent couper tous liens avec le monde carcéral afin d'oublier la période de détention. « *On ne s'approprie pas la personne. Il faut savoir lâcher prise. La distance peut être difficile à construire.* », déclare Jean. Certains restent en contact avec les bénévoles les ayant accompagnés pendant de nombreuses années. C'est le cas de Sophie avec certaines personnes, elle nous précise même que l'un d'eux « *est devenu un ami dehors* ». Parfois, les relations qui se poursuivent à l'extérieur entrent dans des modalités différentes comme celle de l'amitié, mais aussi, à de rares exceptions, celle de la relation amoureuse : des relations classiques que peuvent entretenir des individus libres et consentants vivant en société. La sortie de la situation de bénéficiaire, comme dans de nombreux types d'interventions bénévoles, permet aux individus de changer de type de relations.

---

<sup>23</sup> Dans l'enquête et dans de nombreux autres travaux, cette pacification entre les personnes venant de l'extérieur et les personnes détenues est attestée.

## Bénévoles et détenus<sup>24</sup>

[...] les relations avec les détenus sont bonnes, pacifiées, et dès lors le contexte sécuritaire de la prison n'induit pas un caractère anxigène quant à la sécurité physique des intervenants (quels qu'ils soient) dans l'activité au quotidien, mais plutôt une vigilance que l'expérience sait tempérer sans jamais l'endormir.

« Les gens sont étonnés, dehors, quand je leur dis qu'avec les détenus, je n'ai pas de problèmes. Tout se passe très bien, tout est calme. Et même, l'administration [...] on le sent avec les chefs [...] ils ont du mal à y croire que ça se passe si bien. Comme si... ça les agace. Ils en savent alors ils pensent que ce n'est pas normal qu'avec nous [les bénévoles] ça se passe si bien. »<sup>25</sup>

Grâce à la longévité de leur engagement, les bénévoles acquièrent une capacité d'appréciation des situations et apprennent à moduler leur attitude en fonction des individus. C'est quand ils sont engagés dans une interaction individuelle et ponctuelle avec un détenu qu'ils n'ont pas encore pu éprouver à travers la durée et la régularité de leur engagement que cette vigilance est la plus élevée. C'est pourquoi plusieurs bénévoles ont émis le regret de ne pas être suffisamment informés par le personnel encadrant ou la Direction du comportement à risque de certains des détenus<sup>26</sup>.

[...] Il faut compter sur le comportement modérateur des autres détenus pour créer une atmosphère qui ne se prête pas aux conflits, tel qu'ils se manifestent dans d'autres relations, notamment avec le personnel encadrant. Le groupe, par sa synergie, tempère les éventuels écarts individuels, cela confirme cette homogénéité de comportement et de statut qui se retrouve dans la plupart des publics engagés dans les activités proposées par les bénévoles : le calme, la recherche d'une convivialité ostensible, bref, tout ce qui chez le détenu lui permet « de mettre de côté »<sup>27</sup> ses stigmates et la mauvaise représentation qu'il pense que l'on peut avoir de lui. Par leur comportement, les détenus recherchent dans celui du bénévole, « la bonne image »<sup>28</sup> qu'ils entendent lui projeter. Tous les acteurs bénéficient de ce transfert sur la scène des représentations collectives. Le bénévole y trouve son compte en termes de sécurité par l'attitude positive de son public, mais aussi par la possibilité de mener son activité comme il l'entend en ayant, lui aussi, ce sentiment de bénéficier d'« un retour »<sup>29</sup>; et les détenus, d'obtenir l'image positive qu'ils recherchent de la part d'une personne extérieure au quotidien sécuritaire de leur vie carcérale. Dans ce type d'interaction, tous les acteurs sont gratifiés positivement par le comportement de chacun. Il s'agit d'une des premières formes de cette notion d'échange qui se retrouve sur toutes les lèvres des bénévoles quand ils ont à aborder ce que leur apporte leur activité. C'est un échange direct, un ressenti immédiat, qui régule instantanément autant la relation que l'estimation de celle-ci de la part de tous les acteurs. Ressenti et conscience de ce ressenti réinjecté dans la pacification de l'interaction.<sup>30</sup>

<sup>24</sup> Extrait de la thèse: B. PETITGAS, *Engagement relationnel et bénévolat en milieu carcéral. Du don et de la reconnaissance en institution totalisante...*, op. cit.

<sup>25</sup> P, bénévole, juin 2014.

<sup>26</sup> Pour autant, l'administration n'envoie pas de détenus au comportement dangereux dans les activités bénévoles. Par contre, des détenus « perturbés psychologiquement » selon les dires de 3 bénévoles, sont admis aux activités, ou encore des détenus particulièrement surveillés (DSP), amenés par des surveillants. Tous, l'autorité administrative comme les bénévoles, reconnaissent le caractère paisible des activités, y compris avec ce public, ce qui fait supposer de la part des bénévoles que c'est ce rôle « d'agent » du calme et de la pacification qui est recherché par l'encadrement qui autorise, dans une logique fonctionnaliste, cet accès « élargi » à l'activité.

<sup>27</sup> Termes utilisés plusieurs fois dans des entretiens informels avec des détenus, et 3 fois dans des entretiens formalisés.

<sup>28</sup> Termes utilisés par un détenu, avril 2012.

<sup>29</sup> Dans un lieu aussi tendu, cette pacification est vraiment vécue comme un don, selon les bénévoles, de la part des détenus. Un rendu aussi, qui démontre ainsi la qualité de l'activité, le comportement du bénévole et les effets émergents qui en découlent. Dans un lieu de violence, la paix de l'activité serait à la fois recherchée et offerte.

<sup>30</sup> Cet aspect essentiel de l'activité relationnelle provoquée dans de tels contextes sera approfondi plus en avant.

### c) Temps et temporalités de l'engagement bénévole

Parce qu'il s'inscrit dans un contexte, dans une relation, l'engagement bénévole entre dans une temporalité. Non seulement l'activité elle-même se mesure d'une manière quantitative en temps, en fréquence, mais pour le bénévole, son engagement s'inscrit aussi dans des durées de vie et d'investissement.

Selon les lieux d'intervention, cette problématique du temps est à considérer. Ainsi, pour un engagement bénévole auprès des personnes en détention, il convient de faire la différence entre des activités bénévoles proposées à l'intérieur d'une maison d'arrêt et celles qui seraient proposées dans des structures concernant des lieux d'enfermement pour des peines beaucoup plus longues où le rapport au temps et à la relation est différent.

Certes, il existe des activités ponctuelles qui ne s'étendent pas sur de longues périodes dans les deux structures, mais il est facile de comprendre qu'un programme d'engagement bénévole d'activité à long terme ne peut se faire que dans des établissements pour moyenne et longue peine.

#### **Temps relationnel et temps émergent<sup>31</sup>**

[...] l'effet émergent du temps du don atteste de la transformation opérée sur tous [...] ainsi que sur leur capacité à en rendre compte.

Comme le dit un bénévole :

*« J'ai un autre regard sur la prison. Ça m'a changé. Je ne vous vois plus comme les autres, dehors. Avant, je vous voyais comme eux. »<sup>32</sup>*

[...] Quel que soit le type d'acteur, l'interaction avec les bénévoles apporte toujours ce « quelque chose de plus<sup>33</sup> » que ne propose pas l'institution totalisante dans ses logiques matérielles et formelles. Le bénévolat dans l'univers carcéral entraîne une spécificité dans la relation reconnue par tous, y compris par celles et ceux pour qui il est une composante de plus à intégrer et à gérer dans un environnement aussi sécuritaire. Cette spécificité à un temps, celui du lien, c'est le temps relationnel.

Ce temps relationnel du bénévolat permet l'effet émergent dans le cadre de ses activités, car il s'inscrit, comme c'est le cas dans l'établissement pénitentiaire considéré ici, dans une durée qui se compte en années, gage de fidélité, et en fréquence, gage de sérieux. Dès lors, le temps relationnel ne provoque pas un effet émergent qui pourrait être de l'ordre de « l'impact » immédiat et fugitif sur les acteurs, quand bien même celui-ci opère parfois des effets indéniables<sup>34</sup>. Le long temps relationnel du bénévolat au centre de détention offre plutôt « tout le temps » de l'étendue du changement et toutes les opportunités de personnalisation de ces changements.

*« Je joue avec le temps. J'en vois qui viennent, qui repartent. Ils reviendront plus, on pourrait le croire. Et je les revois l'année d'après. Avec moi, ils n'ont pas de compte à rendre. [...] J'ai appris à gérer ça. Certains ont besoin d'essayer plusieurs fois avant de rester ou pour ne jamais revenir, c'est pareil. »<sup>35</sup>*

Il faut rappeler à quel point le délai de réciprocité est parfois quantifié par les détenus et qu'il devient partie prenante, même, de leur rapport au don. [...] les modalités de réciprocités ou de leur attente sont fortement connotées socialement. Elles induisent des attentes et des comportements normatifs aussi importants que pesants et elles cadrent les espaces de socialisations dans des limites tout aussi contraignantes que celles imposées par le béton et les barreaux.

<sup>31</sup> Extrait de la thèse : B. PETITGAS, *Engagement relationnel et bénévolat en milieu carcéral. Du don et de la reconnaissance en institution totalisante...*, op. cit

<sup>32</sup> H, bénévole, février 2013, propos informels, en fin de cours informatique.

<sup>33</sup> Propos d'un bénévole qui illustre combien cette imprécision à propos de ce quelque chose de plus est néanmoins la traduction d'un effet bien ressenti, lui.

<sup>34</sup> Les activités organisées, dans lesquelles des bénévoles n'interviennent que ponctuellement, le démontrent.

<sup>35</sup> ML, bénévole, propos noté après relance et mise en fiche. Juin 2012.

Mais, pour ce qui concerne leur rapport au bénévolat, les détenus ne sont plus du tout placés dans cette perspective d'urgence de rendu ou de réciprocité par les bénévoles, et ils apprécient cet aspect de tranquillité d'esprit liée à la gratuité de l'engagement.

*« Moi je viens toutes les semaines à son cours. Au début, je ne parlais pas trop, je regardais les autres, comment ça se passait. Lui [le bénévole de l'activité], il me prenait pas la tête, il me forçait pas. Maintenant je parle et tout, même quand je n'arrive pas à lire le mot, parce que l'allemand, ça reste dur. »<sup>36</sup>*

Quoi qu'il puisse y avoir derrière leur présence en activité bénévole des intentions formelles, recevoir des remises de peine, par exemple, ces intentions-là s'épuisent vite, et les bénévoles le savent. Les détenus qui restent ou qui reviennent sont motivés par le moment passé dans l'activité elle-même et pour elle-même, recherchant ce qui en émerge pour eux et pour les autres (car ils y sont sensibles aussi).

*« J'ai moins de monde dans mes cours, il y a une petite concurrence entre moi et un autre professeur. J'ai l'impression qu'il m'a pris des clients, mais c'est une autre logique. (...). Mais je reste motivé, car les gens qui viennent, même s'ils ne sont pas nombreux, aiment venir. »<sup>37</sup> [...]*

### **Porteurs de temporalité**

Les caractéristiques des bénévoles, en particulier leur âge, et la réflexivité dont ils sont capables à propos de leur parcours et comment, quelles que soient les étapes de leur vie, ils envisagent encore celui-ci, les amènent à être aussi des porteurs de temporalités sociales vis-à-vis des détenus. En effet, si être bénévole résulte d'un processus de socialisation, c'est aussi un processus de socialisation toujours en cours. Les bénévoles continuent ainsi leur vie sociale déjà entamée depuis longtemps, selon de nouvelles modalités, en y incluant leur engagement vis-à-vis des détenus. Ils témoignent, sans discours, mais en actes et en présence, qu'une vie sociale est, par définition, toujours en train. Les bénévoles apportent cette possibilité de projeter le temps selon cette optique où rien n'est jamais définitif, et que tout est possible. Parce qu'ils inscrivent leur activité dans un temps qui est aussi celui de leur socialisation résultant de leur passé, de leur vie à l'extérieur des murs, ils proposent cette dynamique temporelle aux détenus. Le temps ne se réduit plus au passé à jamais révolu, à un présent confiné entre les dates d'une peine à effectuer, ou à un futur plombé par l'incertitude. Le temps devient aussi un moteur de socialisation et les bénévoles, qu'ils soient jeunes ou âgés, attestent que, dans une vie, toutes les expériences et les nouveautés sont possibles à tous les moments.

### **Le bouquet social**

Cette perception du temps apporté par les temporalités de chacun est donc une condition indispensable à un espace/moment de reconnaissance plus large encore, proposé par l'engagement bénévole.

Cependant, il ne faudrait pas en conclure que les maisons d'arrêt, par exemple, ne pourraient pas bénéficier des avantages du bénévolat, comme d'autres établissements destinés à de plus longues peines. En effet, de multiples projets, courts, mais qui se répètent sur l'année auprès d'un public différent, puisqu'il change régulièrement, peuvent être tout aussi socialement pertinents pour les personnes détenues. Dans son travail de thèse, Bernard Petitgas nomme cette proposition de multiples activités courtes « *un bouquet social* » qui permet ainsi d'ouvrir des perspectives pour les personnes incarcérées vers la pluralité des activités rencontrées à l'extérieur.

De même, pour des interventions bénévoles proposées à l'extérieur des lieux de privation de

<sup>36</sup> G, 42 ans, détenu, à propos des cours d'allemand donnés bénévolement par monsieur P.

<sup>37</sup> H, bénévole, mai 2014.

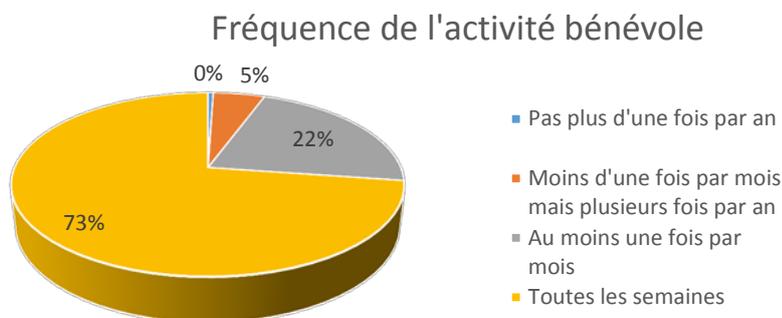
liberté, les modalités sont très variées. Si certaines sont communes, comme l'accueil des familles, l'information, l'aide matérielle, l'hébergement, le public concerné amène des propositions d'intervention bénévoles différentes. Les moyennes et longues peines entraînent des demandes et des besoins qui sont différents de ceux des courtes peines quand bien même il serait indécemment d'établir une quelconque priorité de besoin auprès de ces deux types de public.

### France Bénévolat et le temps associatif

Il appartient aux structures de conseils aux bénévoles et aux associations de mettre en adéquation toutes ces problématiques de temporalité avec la disponibilité et le rythme des bénévoles. Cette complexité demande des compétences que peut assurer France Bénévolat afin d'éviter aux personnes qui désirent s'investir des déconvenues qui les éloigneraient par la suite d'interventions auprès des personnes placées sous main de justice.

Ce problème du temps est aussi à considérer d'une manière très concrète pour le fonctionnement et la structure des associations. Certaines requièrent une présence minimum (par exemple, la mission d'accueil des familles de Fresnes demande d'être présent au moins une fois toutes les deux semaines). En effet, au regard du manque important de bénévoles admis par chacune des associations interrogées, celles-ci renforcent leurs exigences quant à la présence régulière et stabilisée de leurs membres. C'est tout le sérieux et le crédit de l'association et de ses activités qui sont alors en jeu dans cet impératif de disponibilité.

Au regard de l'enquête effectuée, ce sérieux et cette fréquence sont attestés. 73 % des bénévoles ont répondu qu'ils intervenaient toutes les semaines et 22 % au moins une fois par mois. Au-delà du gage de sérieux dans l'investissement, cette prépondérance de fréquence hebdomadaire indique combien l'activité bénévole auprès des personnes placées sous main de justice demande des dispositions de temps et dont il convient d'informer les bénévoles.



### Le rapport à son temps et à celui de l'autre

Sophie fait partie de ces bénévoles qui interviennent une fois par mois en détention. Son poly-bénévolat l'engage sur d'autres activités et donc ne lui permet pas nécessairement davantage de disponibilité (sachant qu'elle travaille également avec des personnes en autorisation de sorties de détention). Mais, la majorité des bénévoles interrogés pour les besoins de l'enquête se caractérisait par cette appartenance à cette tranche d'investissement hebdomadaire. D'ailleurs, certains considèrent que leur engagement peut être assimilé à un temps partiel, prenant ainsi comme référence les temporalités d'une

activité professionnelle. De plus, il y a difficulté pour eux, comme pour les auteurs de l'enquête, à quantifier et à cadrer ce temps d'intervention bénévole puisqu'il apparaît qu'il ne se limite pas uniquement aux contextes et au moment de l'activité elle-même, mais qu'il déborde vers d'autres conséquences d'action et de besoins exprimés lors du déroulement concret de l'intervention. Par exemple, Sophie, qui accompagne les personnes dans leurs études, peut être amenée à aller chercher des livres à la bibliothèque, faire des recherches bibliographiques, corriger des documents... Pour d'autres, il peut s'agir de travaux de trésorerie ou de secrétariat qui s'ajoute alors à l'activité auprès des personnes détenues elles-mêmes.

Il est une autre problématique liée au temps que les bénévoles ont à vivre et dont il est important de les informer : leur temps n'est pas celui de l'autre, et l'autre, une fois libéré va continuer un temps qui n'est plus celui des bénévoles. Il est toujours difficile pour des bénévoles qui se sont investis en fréquence et en durée de vivre, voire d'accepter, cet état de fait. Pour autant, l'expérience qu'ils acquièrent dans leur activité les rend, pour la plus part, capables de gérer également ce phénomène : *« Même si avec nous ça a été bénéfique pour eux, on leur rappelle peut-être trop ce qu'ils ont vécu quelque part. Et nous on a pensé que bon ils se lançaient et que couper avec nous, c'était aussi couper avec leur vie du passé. Donc on peut l'expliquer aussi comme cela. »* rapporte Gérard, un bénévole.

Cela ne représente pas la totalité des accompagnements, Gérard poursuit *« nous sur la trentaine qu'on a suivi à l'extérieur, on a allez, 6-7, 8 peut-être retours positifs et puis après on en a quatre ou cinq où on a plus de signes de vie... »*. Bien entendu, des retours positifs ne signifient pas que les autres personnes qui n'en ont pas fait état soient en échec dans leur vie et qu'elles n'ont pas bénéficié des effets à long terme de l'engagement bénévole au même titre que les autres.

Il est intéressant de noter que ce rapport au temps et aux activités permet aux bénévoles de s'interroger sur le sens de leurs actions. Jean, un bénévole, lorsqu'il parle de l'accompagnement des personnes en fin de vie, demande *« Quel est le but de la peine avec de telles pathologies ? »* ou Sophie à propos d'une personne qu'elle suivait qui a « disparu » avant sa soutenance de master 2. D'une certaine manière, parce qu'ils portent un regard sur le temps présent et futur des personnes auprès desquelles ils s'engagent, les bénévoles interrogent aussi leurs propres rapports à leur vie et à leur temporalité. C'est un aspect important que France Bénévolat ne manquera pas de souligner auprès des structures qui ont à former des bénévoles, ainsi qu'envers les bénévoles eux-mêmes. S'investir dans le temps des autres, pour améliorer leur temps, c'est aussi interroger et mettre le sien en perspective.

## 4) Le contexte associatif

### a) L'accompagnement vers l'activité bénévole

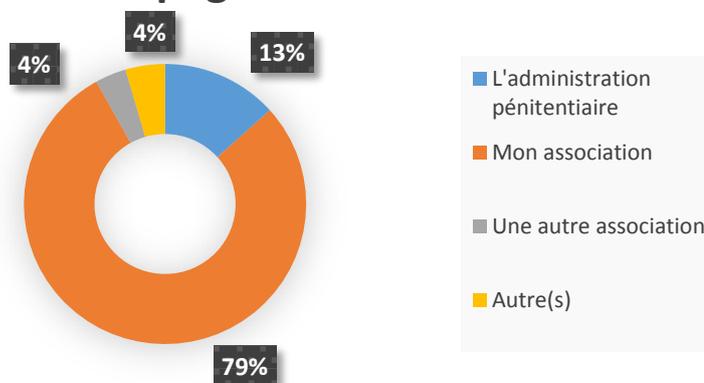
#### Constat

Parce que la bonne volonté ne suffit pas, mais qu'elle est un puissant moteur de l'engagement, il convient de baliser sa dynamique par un cheminement qui l'amène vers l'efficacité, et cela se fait par l'accompagnement et la formation.

Toutes les associations qui ont répondu à cette grande enquête nationale indiquent qu'elles proposent des formations obligatoires ou *« fortement conseillées »*. Ainsi, 77 % des bénévoles ayant répondu au questionnaire déclarent avoir reçu un accompagnement dédié à leur activité dans le milieu prison/justice. Parmi ces bénévoles, 79 % ont obtenu cette

formation ou accompagnement de la part de leur association et 13 % de la part de l'administration pénitentiaire.

## Accompagnement à l'activité



Pour autant, dans son travail d'enquête, Bernard Petitgas constate que la grande majorité des bénévoles intervenant à l'intérieur de son établissement n'a reçu aucune formation et se sont « formés sur le tas ». Ses observations sont confirmées à plusieurs reprises par divers interlocuteurs. Par des enquêtes croisées, il constate aussi cette même réalité ailleurs. Cela concerne essentiellement des bénévoles qui officient de façon personnelle, ou dans le cadre de très petites structures qui n'ont pas les moyens de proposer cette formation, ni d'accompagnements officiels<sup>38</sup>.

De nombreux bénévoles considèrent, donc, que de telles possibilités sont insuffisamment réunies au sein des associations ou proposées par l'administration pénitentiaire. Gérard, bénévole, confirme les remarques de Bernard Petitgas, et affirme qu'elles sont inexistantes : « Des difficultés, oui bien sûr. La plus grosse difficulté rencontrée est que nous n'avons aucune formation pour aborder les centres de détention ».

Pour autant, il ne faudrait pas conclure à une volonté délibérée de la part des institutions judiciaires et pénitentiaires ou de celle des structures associatives à ne pas prodiguer de telles formations. Il faut reconnaître, dans les textes et dans les propos, de très bonnes intentions de la part de tous les acteurs institutionnels comme ceux de la société civile quant à ce besoin d'encadrement et d'information. Ce sont avant tout des considérations de moyens plus que des considérations politiques qui nuisent à la qualité de la formation des bénévoles intervenant auprès des personnes sous main de justice. Manque de moyens criant de la part de l'État, la situation matérielle déplorable des prisons en atteste suffisamment au quotidien, mais manque aussi cruel de moyens en personnel et en fonds de la part des associations.

France Bénévolat, et ses compétences acquises dans le domaine du conseil aux associations, peut être un partenaire solide auprès de petites structures qui ont besoin de mettre en œuvre de tels programmes.

<sup>38</sup> De plus, les personnes ayant répondu au questionnaire de l'enquête sont déjà encadrées par de grandes structures qui proposent ces formations, ce qui explique qu'il peut être donné l'impression que le bénévolat auprès des personnes sous main de justice se caractérise par une bonne formation et un encadrement.

## **Accompagner et former**

Ces formations peuvent préparer les bénévoles avant leur première intervention en milieu carcéral, expliquer les rouages de l'administration pénitentiaire et évoquer les différentes situations qu'ils pourraient rencontrer afin de mieux gérer leur légitime appréhension. Ces formations ou ces informations peuvent également être offertes sous la forme de groupes de parole ou d'analyse de la pratique, ainsi que le propose, entre autres, l'Association Nationale des Visiteurs de Prison (ANVP).

Au-delà d'une meilleure connaissance du milieu dans lequel le bénévole va intervenir, ou encore de la gestion des angoisses liées à la particularité de l'univers qu'il sera amené à rencontrer, l'accompagnement et la formation doivent permettre de libérer leur parole. Cette parole libre est indispensable pour confronter, partager et transmettre les expériences : « *On a besoin effectivement d'échanger, pour améliorer nos interventions.* », constate Gérard. « *Je ne pourrai pas faire mon bénévolat sans ça.* », affirme Jean.

La réalité première de l'accompagnement et de la formation est bien alors, fidèle aux principes de France Bénévolat, d'assurer un *bénévolat par* et un *bénévolat pour*. Les bénévoles devenant acteurs de leur bénévolat pour un public qui en perçoit les bénéfices.

### **b) La relation inter associative**

La caractéristique première d'une association est de s'inscrire dans une complexité sociale à laquelle elle appartient. Par conséquent, elle n'est pas fermée sur elle-même, comme le serait une secte ou une quelconque organisation clandestine, mais profondément ouverte sur la communication, l'échange, et les interactions. Une des formes les plus importantes de ses communications concerne les relations avec d'autres associations, que cela soit sur des domaines et des préoccupations partagés d'intervention, ou des différences qui amèneraient une complémentarité et une meilleure efficacité dans la création d'un projet collaboratif.

## **Faciliter les échanges inter associatifs**

S'il est dans les intentions et les réalités des fédérations d'associations de permettre précisément de tels projets collectifs sur des thèmes et des programmes communs, c'est le cas de France Bénévolat, de la Fédération des Associations Réflexion Action Prison Et Justice (FARAPEJ) et d'autres encore. La réalité constatée par la présente enquête indique à quel point il y a encore beaucoup de travail à mener pour faciliter ces échanges et cette gestion de projets collaborative. De plus, la multiplicité des petites associations, les problématiques d'accès aux informations et aux activités de celles-ci, ne facilite pas les tâches. Par conséquent, l'enquête atteste aussi de ce besoin de repenser et de préciser les modalités qui pourraient être proposées afin d'aider à une meilleure efficacité des interventions bénévoles auprès des personnes placées sous main de justice, non seulement pour des projets concernant de grandes structures, mais pour y associer les compétences reconnues de plus petites unités d'intervention.

Cette problématique de communication inter associative se retrouve aussi au niveau des individus eux-mêmes. Les bénévoles qui interviennent dans le cadre de leur propre structure rencontrent souvent des difficultés à communiquer avec d'autres bénévoles, quand bien même ils officient pourtant dans ce même contexte de détention ou d'aide en dehors des murs.

Dans les questionnaires, les bénévoles intervenants en détention ont répondu à 42 % qu'ils n'avaient pas de contact avec les autres associations en activité dans le même

établissement, contre 31 % hors de l'espace carcéral. Dans son travail d'enquête effectuée durant sa détention et qui court sur plus de huit ans, Bernard Petitgas a recueilli les mêmes impressions auprès des bénévoles de son établissement, et de bénévoles intervenant dans d'autres structures. Cela s'explique, avant tout, par la nécessité de gérer les interventions dans de tels lieux liberticides de la manière la plus rigoureuse en tenant compte d'un planning hautement difficile à établir tant les disponibilités d'espace et de temps sont réduites. Par conséquent, de nombreux bénévoles attestent se rendre à leur activité durant leur temps imparti et d'en sortir aussitôt, quittant l'établissement comme « *si je rentrais du boulot*<sup>39</sup> ». Ce sont la typologie et l'organisation des lieux qui provoquent également de tels manques de relations, et cela se vérifie aussi chez le personnel rémunéré qui intervient auprès des détenus, par exemple les enseignants.

Mais, cette remarque illustre avant tout le besoin d'initiatives qui pourraient être proposées aux bénévoles pour se rencontrer à l'extérieur de l'établissement dans lequel ils s'investissent, ou en dehors du temps de leur engagement bénévole s'il s'agit déjà d'activités extérieures aux murs. Il est difficile d'organiser des contextes d'échange et de partage. Il faut qu'ils aient eux-mêmes envie d'ajouter ce temps supplémentaire à leur investissement. Ce pourrait être une mission proposée par une fédération de bénévoles qui a compétence à organiser et mettre en place de tels événements.

### **Des rivalités comme ailleurs**

Lors de l'enquête, Gérard, évoque ce besoin de créer du lien. Il dénonce un manque de solidarité, qu'il observe au quotidien. Selon lui, cela se ressent dans le lien entre les bénévoles. Au-delà de l'aspect fonctionnel, qui amène une routine dans les horaires et les fréquences de l'engagement bénévole avec les conséquences qui ont été notées sur l'absence d'opportunités extérieures où les personnes peuvent se rencontrer, le bénévolat en détention est traversé par les mêmes petites rivalités constatées dans la société dans son ensemble. Ainsi en est-il de l'ancienne querelle entre l'engagement athée et religieux. Parce qu'à l'origine, les interventions d'aide auprès des personnes incarcérées étaient essentiellement assurées par des structures religieuses, et que cet héritage perdure encore à travers de nombreuses autres associations caritatives.

Cependant, dans le quotidien des activités, cette opposition est plus une opposition de personnes, voire de personnalité, qu'une confrontation de principes. Souvent, intervenants motivés par une foi religieuse et athée ont à travailler ensemble sur des projets ou des réalités autrement plus pragmatiques. Dès lors, la diminution des problèmes de communication est à trouver dans une meilleure organisation de possibilité de rencontres inter-bénévoles, et une mobilisation de la volonté de ceux-ci, car, il faut le noter, s'engager dans une activité bénévole ne signifie pas pour autant s'engager dans une activité qui consisterait aussi à avoir à se préoccuper de cette communication. De nombreux bénévoles se satisfont de cette relative autonomie de leur intervention et de leur activité ainsi que de la façon dont ils la mènent et s'en libèrent, une fois les murs franchis de la prison, pour réintégrer une autre réalité sociale, la leur, celle de la famille, du travail ou des loisirs.

### **Les bénévoles « indépendants »**

Si la majorité des bénévoles qui interviennent auprès des personnes placées sous main de justice, dans des lieux de détention ou en dehors auprès de leur famille et de leurs proches, le font à partir d'une structure associative et encadrée par celle-ci, mais il convient de

---

<sup>39</sup> Monsieur P, bénévole (cours d'allemand, mathématiques et français) depuis neuf ans au centre de détention de Caen.

s'intéresser aussi aux bénévoles indépendants, qui s'investissent d'une façon complètement isolée et autonome. Au regard de son travail de recherche, Bernard Petitgas estime que ces bénévoles sont dans cette situation avant tout parce qu'ils portent sur le secteur associatif des considérations ou bien distantes ou bien négatives. Quelles qu'en soient les raisons, expériences passées problématiques, frilosité associative, etc., il serait intéressant que ces personnes puissent profiter des compétences et des soutiens d'une structure pérenne. En effet, la fragilité qui découle d'une position individuelle dans un environnement aussi spécifique que celui du monde carcéral, demande l'encadrement associatif et permet aussi à un bénévole de voir garantir ses droits et ses respects par l'institution.

France Bénévolat s'efforce de redonner, à ces personnes isolées qui s'engagent, confiance dans une association et conseil en ce qui concerne leur investissement humain.

## 5) Le bénévole en société

L'engagement bénévole est une démarche individuelle, collective, citoyenne et institutionnelle. Elle contient une dimension tout autant relationnelle que temporelle et illustre la complexité de la notion même d'engagement auprès de l'autre, auquel chaque individu est confronté à un moment de sa vie. Dès lors, il est compréhensible que ses engagements interrogent non seulement des perspectives spirituelles ou politiques, mais aussi les modalités de leur pratique.

### Bénévoles militants ?

Le bénévole est-il un militant, ou son engagement doit-il être inscrit dans un autre cadre que cette définition ? 55 % des personnes ayant répondu au questionnaire considèrent que leur engagement bénévole comporte une dimension militante. Mais, cette dimension militante, quand bien même elle peut avoir des perspectives politiques et revendicatives, atteste surtout des relations avec les différentes instances de la société et la nécessité de revendiquer à la fois le rôle particulier de l'engagement bénévole auprès des personnes placées sous main de justice, et les conditions difficiles qui demandent à être améliorées afin que cet engagement soit plus efficace et suivi par un plus grand nombre. Dès lors il convient de saisir deux points importants au sujet de cet aspect du militantisme :

- les bénévoles sont d'abord les militants de leurs propres engagements et des besoins cruels qu'ils constatent bien avant de se positionner politiquement parlant ;
- les bénévoles peuvent être les militants occasionnels de demandes politiques et de transformations de la société qui sont avant tout orientées par leur expérience au quotidien des manques et des besoins constatés.

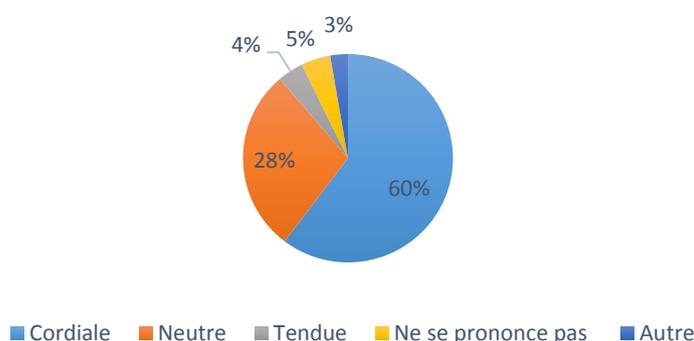
Même si beaucoup sont porteurs d'opinions politiques, éthiques spirituelles, ils ont fait le choix d'une pratique concrète quotidienne d'engagement qu'ils savent séparer de celle que l'on retrouve dans un engagement militant. Bien sûr, nombreux associent les deux, mais ce sont rarement des militants qui entrent en prison et c'est en dehors que ce combat s'exprime. S'il devait y avoir un militantisme, il est donc avant tout bénévole et se caractérise ainsi : s'engager auprès des différentes instances afin d'améliorer les conditions des activités à mener et par conséquent les conditions des personnes qu'elles concernent.

Ceci pose alors la question des rapports du bénévole avec l'ensemble des autres acteurs auxquels il est confronté :

#### a) *Les rapports avec l'administration pénitentiaire*

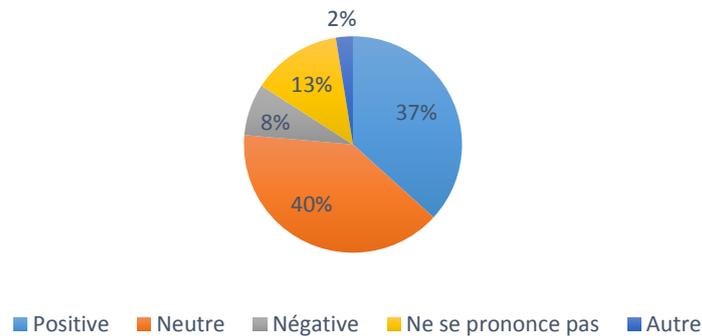
Concernant leurs relations avec l'administration pénitentiaire, 60 % des bénévoles interrogés considèrent que celles-ci sont cordiales et 28 % les considèrent neutres. Pour autant, il est délicat de représenter ainsi l'ensemble de l'administration pénitentiaire et la diversité de tous ses acteurs en une seule personne morale pour laquelle on pourrait établir une qualité dans la relation.

### Relations avec l'administration pénitentiaire



Bernard Petitgas, dans son travail, dissèque plus précisément les différentes modalités d'interactions que peuvent avoir les bénévoles avec les agents de l'institution pénitentiaire. Ainsi, il y a très peu de communication entre les bénévoles et la direction des établissements ; elles sont souvent considérées comme distantes ou insignifiantes. Les bénévoles qui veulent se faire entendre d'un directeur ou d'une directrice reviennent vers la représentativité de leur association pour essayer de donner plus de poids et de sérieux à leur demande. En tant que personnes, ils ont le sentiment d'être quantité moindre au milieu de toutes les autres préoccupations auxquelles un chef d'établissement doit faire face. Cependant, dans les pratiques du quotidien de leurs activités, les bénévoles sont amenés à rencontrer plus régulièrement les gradés et les surveillants et c'est auprès de ces deux catégories que les relations sont effectivement qualifiées de cordiales pour la majorité, et parfois de neutre. Parfois, des cas de conflits sont aussi rapportés, mais, au-delà du fait qu'ils bousculent le vécu des bénévoles, ils ne constituent pas, loin de là, l'essentiel des interactions.

## Perception de l'administration pénitentiaire



Il révèle beaucoup d'ambiguïtés, le rapport entre les relations entretenues avec l'administration (et il faut rappeler que cette administration doit être considérée comme plurielle) et la perception de celle-ci est intéressant à nuancer. En effet, la perception de l'administration par les bénévoles dépend précisément du type de relation avec les différents membres hiérarchiques du personnel. Ce lien étroit est caractérisé en comparant les deux graphiques ci-dessus où l'on peut constater qu'une relation majoritairement perçue comme cordiale engendre une perception neutre, voire positive de l'administration.

### Des rapports complexes

Nous constatons une attente importante de la part des bénévoles à être considéré correctement et à ne pas subir les tracas du quotidien. Or, lorsque le comportement du personnel administratif est cordial ou neutre, les bénévoles estiment avoir suffisamment d'amplitude pour aborder leur tâche et les mener à bien avec les personnes détenues. Quand ce n'est pas le cas, et que la neutralité se transforme en distance affichée, voire en hostilité, alors, les difficultés se font jour et les bénévoles ont ce sentiment de ne pas être pris en considération par une structure qui les rejette et dans laquelle ils se sentent de trop. Ainsi, parmi les personnes bénévoles qui ont participé à l'enquête, Sophie a fait part de sa frustration par rapport à l'administration pénitentiaire. Théorisant beaucoup son engagement, elle a le sentiment que les bénévoles sont « invisibles », aux yeux de l'administration. Elle considère qu'ils sont peu valorisés dans leurs actions et pas pris au sérieux par rapport à ce qu'ils apportent aux établissements. Elle se sent méprisée.

Ce sentiment de mépris et de peu de valorisation ne doit pas être confondu avec une demande de reconnaissance systématique et exagérée de la part des bénévoles. Ils n'ont pas cette attitude envers les autorités, et ne cherchent pas à être récompensés ou flattés. Mais parce qu'ils recherchent dans le déroulement de leur activité les conditions humaines qu'ils y placent (rapport à l'autre, respect, estime), ils considèrent alors, quand il est fait obstacle à celle-ci, que ce sont aussi des atteintes à de telles valeurs qui sont faites.

C'est un fait indéniable : les bénévoles pallient énormément aux insuffisances de moyens de l'administration et par conséquent, lorsqu'ils sont traités avec une trop grande distance ou rejetés par celle-ci, ils la considèrent comme ingrate et sans considération pour les apports que leurs activités permettent.

## **Savoir-faire avec**

La majorité des personnes interrogées affirment qu'il n'y a aucune tension majeure ou régulière avec l'administration. Ils tentent d'améliorer les relations, petit à petit, sans oublier la lenteur des procédures.

Plus concrètement, dans leurs relations avec les gradés et les surveillants, par le quotidien et la répétitivité de leurs activités, les bénévoles savent s'adapter et deviennent pragmatiques envers les différents acteurs auxquels ils sont confrontés. Ils savent ainsi à qui s'adresser pour qu'une demande spécifique soit la mieux satisfaite au milieu de toute cette complexité de rapports de force qui se joue entre le personnel de l'administration pénitentiaire. Les bénévoles acquièrent une « *compétence relationnelle* », selon Bernard Petitgas, envers les agents au fur et à mesure de leur expérience.

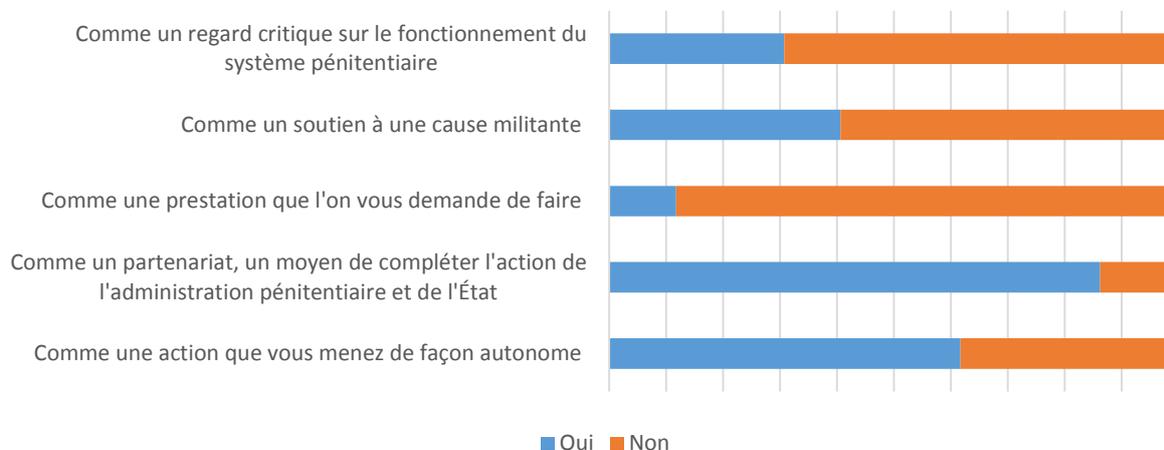
Ils s'inscrivent ainsi dans les temporalités de l'administration qui ne sont qu'en partie les leurs (celles des horaires) et essayent, conciliant, que l'autorité tienne aussi compte des leurs.

La perception que les bénévoles peuvent avoir de l'administration pénitentiaire est souvent liée à la réciprocité. Une administration correcte et conciliante favorise un investissement des bénévoles et leur économise l'énergie dépensée à sans cesse réclamer les moyens et la considération promise ou contractée. Ce rapport entre perceptions et relations auprès de l'administration pénitentiaire indique combien les bénévoles sont des acteurs à part entière de cette institution, quand bien même ce rôle leur serait mal reconnu ou admis d'une manière peu conciliante.

## **Le regard de l'institution**

L'enquête aborde en parallèle la perception de l'administration pénitentiaire des actions bénévoles, et on constate que celle-ci en a aussi une bonne opinion. Elle les place avant tout dans des considérations de collaboration et de partenariat avec, cependant, cet aspect un peu paradoxal qui est de les positionner comme des actions autonomes. L'administration considère formellement l'engagement bénévole en détention comme utile et bénéfique tout autant aux détenus qu'à son propre fonctionnement auquel, elle le reconnaît, il pallie parfois au manque de moyen. Grâce aux accords contractés avec les grandes associations d'interventions bénévoles en détention, elle se présente comme un partenaire de celles-ci, mais elle a tendance au quotidien à considérer les personnes bénévoles comme portées par des engagements personnels qui lui échappent et qu'elle veut encadrer.

## Perception des actions bénévoles par l'administration pénitentiaire



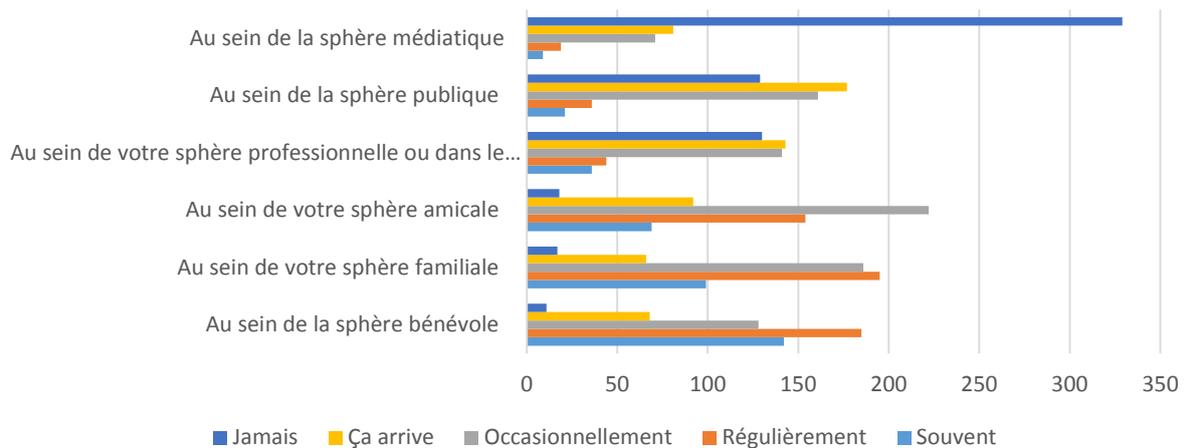
Sur le terrain, des considérations politiques ou critiques sont parfois sujettes à des tracasseries quotidiennes que peuvent alors ressentir les bénévoles de la part de tous les acteurs d'un établissement. Les bénévoles ancrés dans un engagement qui n'affiche pas ostensiblement de telles positions sont beaucoup mieux considérés. « *Faites ce que vous avez à y faire, puisque vous venez pour ça, mais gardez-vous bien de toute critique à notre égard.* » pourrait être une formule qui résume bien cet aspect de la relation au quotidien entre bénévoles et agents de l'administration pénitentiaire.

Dès lors, quand bien même l'administration est bienveillante envers le bénévolat, elle n'en reste pas moins méfiante au fait que les motivations d'un tel engagement lui échappent. Il convient alors, pour les bénévoles, de prendre en compte cet aspect et de l'inscrire dans le quotidien de leur pratique. Ils doivent comprendre qu'il y a une complexité de rapports interindividuels et institutionnels dans lesquels ils doivent oser s'impliquer, sans pour autant s'imposer fortement, et par conséquent, agir avec une certaine diplomatie. Beaucoup de bénévoles deviennent des « experts » à ce petit jeu des adaptations, des contraintes, et des revendications. Les bénévoles apprennent plus de l'institution pénitentiaire que celle-ci n'apprend d'eux.

### ***b) Parler de son bénévolat***

L'enquête a aussi porté sur les relations des bénévoles qui s'investissaient auprès des personnes sous main de justice dans d'autres contextes que leur engagement même, c'est-à-dire envers l'ensemble de la société. Ainsi, il leur a été demandé comment ils communiquaient à ce propos, et quels étaient les espaces, familiaux, institutionnels, médiatiques qu'ils mobilisaient.

## À quelle fréquence parlez-vous de votre engagement bénévole?



Ce graphique indique que les bénévoles communiquent sur leur engagement au sein de la sphère familiale, amicale, et dans un contexte de bénévolat. La sphère médiatique et publique est rarement l'occasion de s'épancher sur son engagement.

Tout cela est à mettre en perspective avec une image toujours très négative en France de l'univers de la détention et de la complexité des clichés qui y sont rattachés. Par conséquent, les bénévoles ressentant les clivages sociaux à ce propos restent discrets ou modestes sur leur engagement. Bien entendu, cela n'est plus le cas quand, dans leur bénévolat, entre une forte proportion de militantisme.

Dès lors, ces derniers inversent quelque peu les endroits où ils communiquent. Ils portent ces revendications militantes en mobilisant les supports médiatiques et publics et sont moins actifs auprès de leurs proches ou de leur sphère professionnelle.

Bernard Petitgas, dans son travail, est plus circonspect encore quant aux échanges entre le bénévole et ses proches concernant l'activité particulière qui consiste à s'investir en détention ou dans le monde qui le concerne.

### La parole du bénévole à l'extérieur<sup>40</sup>

À travers les entretiens qui ont abordé prudemment ce sujet avec toutes les réserves offertes quant à la confidentialité et au droit de non-divulgateur de leur vie privée, la grande majorité des bénévoles communique peu à propos de leur activité en milieu carcéral auprès de leurs familles ou de leurs amis. Dans le cercle familial, l'engagement bénévole est toujours valorisé par le conjoint, ou connoté positivement.

Pour la plupart des bénévoles, dont la majorité est âgée de plus de 65 ans, il faut le rappeler, le parcours de vie et l'engagement associatif ont été incorporés dans une éthique familiale commune tout autant que dans le concret de l'organisation pratique commune. Cependant, le sujet est loin d'être central dans le vécu des couples, et beaucoup de bénévoles soulignent qu'une fois rentrés chez eux, « ils changent de casquette<sup>41</sup> ».

Pour ce qu'il en est de l'entourage social plus élargi, le regard porté sur l'engagement bénévole en milieu carcéral est pour l'essentiel connoté négativement ou suscite étonnement et

<sup>40</sup> Extrait de la thèse: B. PETITGAS, *Engagement relationnel et bénévolat en milieu carcéral. Du don et de la reconnaissance en institution totalisante...*, op. cit.

<sup>41</sup> H, bénévole, mai 2012.

incompréhension. Dès lors, à l'image des surveillants pénitentiaires victimes, comme le décrit Philippe Combessie du « stigmaté par contagion<sup>42</sup> » [...], la plupart des bénévoles se font très discrets à propos de leur activité d'engagement dans un milieu dont ils ont du mal à recadrer, auprès de leurs interlocuteurs, les clichés et les prénotions.

« - Quand j'en parle, un peu, je vois qu'il est inutile d'insister trop longtemps. Il y a des désaccords là-dessus avec mon entourage

[Nous] - Entre vous et eux ?

- Entre eux aussi. Ils respectent mon choix, mais je sens qu'il ne faut pas insister là-dessus. Ce qu'ils vont en dire ne me plaira pas. Ou on m'admire ou je justifie ce qu'ont fait les détenus. C'est trop clivé.

[Nous] - Même auprès de ceux qui admirent votre engagement ?

- En m'admirant, ils disent aussi ce qu'ils pensent des détenus. Et ce n'est pas joli, tu peux me croire. C'est un plus pour moi qui fait du moins pour eux. Plus j'essaye de corriger plus ça s'accroît. »

Extrait d'entretien avec I, bénévole, juin 2014

Quand ils doivent rendre compte ou aborder leur bénévolat, ils l'associent à une association caritative généraliste, quand ils en font partie, sans pour autant préciser ensuite ce qu'ils y font. D'autres, encore, se focalisent sur le type d'activité proposé, par exemple l'enseignement, ou une activité manuelle précise, sans indiquer le cadre dans lequel celle-ci se déroule. Enfin, troisième cas rencontré, le bénévole appartient à une structure dont la dénomination précise aux yeux de tous le lieu ou le type d'interventions possibles, par exemple l'ANVP.

Dans ce cas, c'est sur « le droit à l'engagement<sup>43</sup> » lui-même, « un choix de vie<sup>44</sup> » que se fera l'essentiel de l'échange, instituant ainsi un « consensus mou » en cas de malaise où chacun sauve la face, les plus critiques pouvant tout de même louer le courage de ceux dont ils réproouvent l'engagement.

Cette typologie est à modérer au regard des exceptions, ou des contextes qui permettent aux bénévoles de rendre compte de la spécificité de leur engagement. Pour cela, ils sélectionnent dans leur entourage, selon des critères « politiques », « religieux », « humanistes »<sup>45</sup>, les personnes qu'ils vont estimer plus réceptives à leur pratique et vont pouvoir avec elles, si ce n'est partager, en tout cas exprimer leur vécu d'intervention en milieu carcéral. Il est à noter que c'est souvent à travers ce processus de sélection, que s'opère une sorte de recrutement informel qui amènera de nouveaux bénévoles dans l'univers carcéral.

Enfin, un petit noyau de bénévoles communique politiquement et socialement sur leur activité en milieu de détention et considère comme une mission que de la poursuivre à l'extérieur, en portant vers leur entourage – quand bien même il ne se prêterait guère à cette compréhension – l'utilité et le sens de leur démarche. Ce type de bénévole, appuyé par un tissu associatif revendicatif qui valorise le compte rendu de leur expérience en milieu carcéral, échappe au stigmaté par contagion, et se crée des outils conceptuels pour transformer leur engagement en acte social posé et légitime.

« On est aussi là, comme citoyen pour témoigner à la société ce qui se fait en prison. Notre présence est comme un contre-pouvoir pour que l'administration ne fasse pas n'importe quoi. Il y a trop de dérives. »<sup>46</sup>

---

<sup>42</sup> P. COMBESSIE, « Surveillants de prisons : condamnés à l'obscurité ?... », *op. cit.*

<sup>43</sup> AL, bénévole, octobre 2012

<sup>44</sup> *Idem*

<sup>45</sup> Termes recueillis auprès de plusieurs bénévoles.

<sup>46</sup> A, bénévole, décembre 2016.

Ainsi, l'enquête indique combien le bénévole qui s'investit auprès des personnes placées sous main de justice est un bénévole qui participe pleinement à la vie citoyenne de la société en général. Il est un acteur à part entière de celle-ci, car il œuvre envers la prison et les personnes ayant à rendre compte auprès de la justice qui sont, eux aussi, des acteurs de la société. Dès lors, son engagement participe au maillage complexe du tissu social. Il permet, sinon de le raccommoier, d'aider à ce qu'il ne s'effiloche pas trop. Pour autant, le bénévole qui présente ainsi un tel parcours d'intervention citoyenne apprend à être prudent et réservé quant aux contextes dans lesquels il peut exprimer son engagement et s'en féliciter.

## **6) Les freins à l'engagement bénévole auprès des personnes placées sous main de justice**

### **a) Les difficultés formelles**

Les difficultés que peuvent éprouver des personnes qui désirent s'engager dans ce type de bénévolat sont nombreuses compte tenu des réalités fortement contraignantes du contexte carcéral et judiciaire. Ainsi, le bénévole doit passer par un parcours ponctué de nombreuses démarches administratives et parfois d'enquête à son égard qui peuvent prendre beaucoup de temps. Quand bien même une structure associative peut encadrer de telles formalités en les facilitant, toutes ces procédures d'autorisation, d'agrément, d'investigation sont parfois mal comprises ou vécues avec agacement par les personnes.

Pour autant, elles permettent aussi de mesurer la motivation et le sérieux de celle-ci, au-delà même de considérations légales d'accréditation. Dès lors, le bénévole qui a accepté toutes ces contraintes formelles affiche déjà toutes ses intentions : être patient et ne pas s'en laisser compter.

Au-delà de ces difficultés apportées par l'institution judiciaire et pénitentiaire, les associations elles aussi ont leurs exigences qui peuvent être à leur tour mal comprises.

Pour la plus part, les critères de recrutement peuvent concerner l'âge, l'expérience professionnelle, et un planning concret de disponibilité. Ces associations connaissent le contexte où elles interviennent et dès lors, leur expérience les amène à déterminer des types de profil correspondant le mieux aux tâches qui leur incombent. Pour autant, l'idée de sélection est à écarter puisque, sur la base de ces profils, elles proposent ensuite une formation particulière et adaptée. Il s'agirait alors plutôt d'un « minima » de compétences et de disponibilité nécessaire pour que soient validées des demandes d'engagement.

Par exemple, l'association CLIP, qui assure des formations en informatique en institution pénitentiaire, forme ses futurs intervenants, mais prend le temps au préalable de rencontrer les prétendants et de les estimer.

### **b) Les difficultés informelles**

Aux difficultés concrètes, viennent s'en ajouter d'autres, plus diffuses, mais néanmoins prégnantes dans l'engagement bénévole. Comme cela a été précédemment indiqué, s'investir dans un tel contexte entraîne entre autres, des affects dont il convient de tenir compte. Dès lors, une certaine maturité, qui ne saurait être quantifiée et estimée de façon formelle lors d'un premier entretien d'informations ou d'engagement est nécessaire. Ainsi que le précise Sophie dans un entretien de l'enquête : « Une jeune que j'ai incitée à venir,

*qui a 32-33 ans... (...) donc je lui ai parlé de ce qu'elle voulait faire et en fait, elle voulait être visiteuse de prison. Bon alors, moi je trouvais qu'elle était encore un peu jeune pour faire ça, parce que bon, je pense qu'il faut une certaine expérience de la vie pour pouvoir écouter des personnes comme ça. L'écoute ça elle savait faire, mais ce n'est pas suffisant. »*

C'est du reste la raison des formations et des groupes de paroles tels qu'on peut les trouver, par exemple, dans l'association ANVP.

Mais une des difficultés informelles les plus importantes concerne la nécessité de s'investir sérieusement en fréquence et en régularité. Parce qu'elles s'engagent sur des programmes parfois lourds, coûteux, ou qui mettent leur crédit et leur réputation en jeu auprès des instances judiciaires et pénitentiaires, les associations ont besoin de s'appuyer sur des bénévoles fiables.

De plus, comme le précise Bernard Petitgas, cet investissement en fréquence et en durée est un gage de sérieux hautement considéré par les détenus et qui qualifie le travail des bénévoles. Or, beaucoup de structures associatives manquent de personnel, et si elles veulent continuer à assurer la compétence et la validité de leurs offres, elles se doivent de demander beaucoup à leurs membres. Ceux-ci peuvent être alors plus sollicités qu'ils ne le pensaient au début de leur prise d'activité.

Cette réalité d'exigences fonctionnelles entraîne parfois des tensions à l'intérieur des associations et engendre des difficultés auxquelles les bénévoles n'étaient pas préparés.

Il existe encore d'autres difficultés informelles qui peuvent être perçus comme des freins à l'engagement bénévole auprès des personnes placées sous main de justice. Ces difficultés sont en quelque sorte les conséquences des remarques faites précédemment au sujet du rapport entre le bénévole et la société, notamment comment il peut vivre son engagement vis-à-vis de sa famille, de ses proches et de son milieu professionnel, s'il travaille encore. Ces difficultés ne sont pas estimées dès le moment de l'engagement, mais elles sont rencontrées dans la pratique du bénévolat et viennent parfois remettre celui-ci en question. Dès lors, elles entrent dans une perspective plus personnelle de parcours de vie que le bénévole doit être prêt à rencontrer et à assumer.

À tout bien considéré, l'ensemble de ces difficultés, formelles ou informelles, rejoint celles de nombreuses autres structures associatives. Et quand bien même les contextes d'interventions sont différents ainsi que les modalités de leur exercice, l'expérience acquise ou recueillie par France Bénévolat auprès d'un large tissu associatif pourrait aussi apporter conseils et bénéfices aux structures qui en feraient la demande.

C'est précisément sur ce terrain des difficultés à l'engagement que le savoir-faire accumulé peut être mobilisé.

## 7) Le bénévolat « par » des personnes détenues ou anciennement détenues

France Bénévolat œuvre pour le « **droit au bénévolat pour tous** ». Le bénévolat est ouvert à tous celles et ceux qui le souhaitent et est proposé à celles et ceux qui en sont le plus éloigné(e)s. Le **bénévolat par** les personnes ayant récemment achevé leur peine et pour les personnes sous main de justice, en milieu fermé ou ouvert, leur permet d'être acteurs de leur inclusion sociale.

Le plaisir de la rencontre, la réappropriation consciente de son utilité sociale, le sens de son action pour soi et pour les autres... ces dimensions mobilisées grâce au bénévolat contribuent fortement à la reconstruction des personnes.

Quelques expériences et entretiens ont pu être conduits pendant la phase 1 et illustrent ici notre démarche qui va donc se poursuivre en 2018. Dans cette optique, la mise en œuvre des questionnaires et entretiens auprès des personnels de l'administration pénitentiaire et des personnes détenues a été récemment approuvée par les autorités administratives compétentes. Cette forte coopération avec les établissements pénitentiaires sera des plus fructueuses pour l'enquête de France Bénévolat.

Grâce aux données déjà recueillies, deux histoires de personnes libérées de la détention et maintenant bien insérées apparaissent significatives de ce bénévolat « **par** ». Tout comme deux comptes rendus d'entretiens avec des personnes encore en détention.

De ces témoignages, il ressort que le bénévolat interne, « informel », celui que l'on retrouve chez les détenus qui s'entraident, est une manière de mieux vivre sa détention. Il ressort aussi que ce bénévolat peut apparaître comme un élément positif de socialisation, auprès du Juge d'Application des Peines (JAP) dans son estimation de la capacité de réinsertion de la personne, quand bien même les détenus se défendent bien de telles intentions quand ils exercent leur élan altruiste.

Pour Bernard Petitgas, l'activité citoyenne d'une personne détenue commence dès le premier jour de son incarcération, et l'engagement bénévole des détenus en l'une des manifestations les plus probantes.

- Quand la personne détenue s'engage bénévolement envers d'autres détenus, ou à participer à une activité bénévole, il va au-delà du simple remboursement quantitatif de sa dette en années et en argent, et, dans le don, devient alors un acteur du social. « Par » le bénévolat « pour » les autres, il redevient acteur de lui-même et du monde social.
- Les anciens détenus qui exercent un bénévolat à l'extérieur, agissent de même, et s'inscrivent ainsi dans une démarche de réinsertion.

### **Histoire N°1**

Monsieur M... a 30 ans, il a une compagne, une petite fille, un travail dans une grande surface... Une soirée trop arrosée dans un groupuscule d'extrême droite, en banlieue, ils tombent sur une rencontre de militants d'extrême gauche, ils tapent : deux blessés. Monsieur M... est jugé : 4 ans de prison ferme.

Son histoire est connue dans les couloirs du Centre de détention, c'est maintenant lui qui est une cible de violence. Il se réfugie au quartier d'isolement, mais il s'ennuie, réfléchit, et demande s'il pourrait faire du bénévolat quelques heures par semaine hors de l'établissement pénitentiaire.

On n'a jamais reçu de telle demande au Centre de détention, mais on demande à un responsable de France Bénévolat de le rencontrer au quartier d'isolement : sa volonté de tourner la page est sincère. Croix-Rouge, Secours Catholique et Emmaüs sont contactés, ils acceptent de rencontrer Monsieur M... Une permission de sortie est demandée au Juge d'Application des Peines (JAP ). Deux des trois associations écrivent après l'entretien qu'elles sont prêtes à accueillir Monsieur M. une demi-journée par semaine pour des actions bénévoles très opérationnelles.

A la lecture de ces accords des associations, le JAP décide que Monsieur M. est prêt à quitter la détention : il est libre, retrouve son patron et sa petite fille, il est sûr qu'il ne retournera plus dans cette banlieue...

### **Histoire N°2**

Monsieur B... a passé onze ans en prison. Il était traducteur de notices techniques d'anglais en français. Il n'accepte pas de regarder en face les actes qu'il a commis, il tente de s'auto mutiler... Il fréquente les ateliers jeux du Secours Catholique, il aime en particulier le Scrabble, y joue très bien, mais il absorbe tellement de médicaments qu'il a du mal à se concentrer très longtemps... Petit à petit, il absorbe moins de médicaments, il joue mieux...

Il purge sa peine jusqu'au bout et sort, il a une pension qui lui permet de vivre et décide de trouver sa place sociale en se rendant utile. Il rêve d'animer bénévolement des cours de conversation anglaise pour adultes. (Il n'a pas le droit d'être en relation restreinte avec des enfants). Cela tombe bien, France Bénévolat vient de recevoir une demande d'un Centre Social pour un atelier de conversation anglaise pour adultes. Son histoire est expliquée à la directrice du Centre Social, après une réflexion approfondie avec le président du Centre Social, ils décident de faire confiance... Pendant une année entière l'atelier fonctionne avec huit adultes satisfaits... Monsieur B... vient de rejoindre en tant que bénévole « expérimenté », un groupe d'accueil/écoute pour personnes ex-détenues, organisé par ANVP et le Secours Catholique. Il a invité beaucoup de monde pour fêter la pendaison de crémaillère de son appartement...

### **Synthèse d'entretien avec Monsieur F...**

Monsieur F... est retraité. Il était chef d'entreprise dirigeant d'un bureau d'étude/maîtrise d'œuvre dans le bâtiment. Il est en détention depuis 7 ans et espère être libéré au printemps 2018.

En détention, il participe à la chorale, à la co-rédaction du journal de l'établissement « Murmure », aux cours CLIP,... Il est titulaire remplaçant de la gestion de la bibliothèque de son bâtiment. Il a une vision très positive des bénévoles associatifs qui interviennent en détention, il considère qu'ils sont plus impliqués et plus fiables que les intervenants salariés...

Constatant le niveau élevé d'illettrisme en détention, il se préoccupe beaucoup d'aider, de manière informelle, les co-détenus qui le souhaitent pour lire et écrire des courriers. Ceux-ci le considèrent donc avec reconnaissance, considérant qu'il contribue à une certaine fraternité et participe ainsi à un apaisement de la vie en détention. Il a de bonnes relations avec les personnels pénitentiaires qui l'encouragent dans sa démarche

N'ayant plus de nécessité de travailler après sa sortie, il souhaite s'investir dans la lutte contre l'illettrisme des adultes et en particulier des étrangers. Il a écrit pour cela à 8 associations qui

ont cette préoccupation, dont Secours Catholique, Cimade, Croix Rouge, Ellipse... pour leur proposer ses services.

Un accord d'au moins l'une d'entre elles lui permettrait de solliciter une demande de libération anticipée.

### **Synthèse d'entretien avec Monsieur T...**

Monsieur T... a 40 ans, ancien responsable commercial, il a été condamné à une peine de neuf ans en 2014. Après un temps en maison d'arrêt, il en est à son deuxième établissement pénitentiaire. Au moment de son incarcération, il suivait une formation pour devenir formateur AFPA.

Sensible à la vie associative et au bénévolat, il avait contribué avant sa détention aux Restos du Cœur, une association de handicap pulmonaire (?), il a milité auprès de Greenpeace et WWF.

Il veut utiliser son temps en détention pour se perfectionner en anglais, passer le TOEFL et si possible une licence d'anglais...

Il déborde d'idées et fait tout pour être considéré comme « un bon copain » par ses co-détenus. Il aide à lire et rédiger des courriers, il a aidé une personne détenue handicapée en lui coupant les ongles de pied... Nota : M.T. bénéficie d'un quartier où il y a une liberté de circuler dans la courive d'environ 50 cellules, aux heures ouvrables, sauf aux heures de repas qui sont pris dans la cellule.

Il apprécie beaucoup la présence des bénévoles en détention, en particulier son visiteur ANVP et l'aumônier catholique, il participe autant que possible aux événements culturels organisés par l'Association Socio-Culturelle et Sportive (ASCS)

Son rêve est de créer une association selon le modèle de l'association suédoise KRISS47 qui réunit des ex-détenus pour accompagner les nouveaux sortants dans leur réinsertion.

Il espère pouvoir être libéré en liberté conditionnelle en 2018.

---

47 <https://oip.org/analyse/le-soutien-des-pairs-credo-de-kris/>

## IV. Le programme d'action

A partir de l'analyse complète de l'étude-action (phases 1 et 2), il s'agira de proposer un programme opérationnel 2018-2020 permettant de :

- maintenir des échanges entre associations travaillant sur ce champ,
- identifier les moyens de renforcer les formations de bénévoles,
- identifier les moyens d'attirer davantage de bénévoles sur ce champ,
- mobiliser notre réseau territorial, communiquer sur les bonnes pratiques.

Comme pour l'ensemble des programmes sociétaux et solidaires initiés par France Bénévolat, les objectifs sont fixés à trois ans. Ils sont, en général, définis après le colloque et un échange approfondi au sein du COPIL, qui a vocation à perdurer. Voici les premières pistes :

1. **Mobiliser des bénévoles sur le champ « Bénévolat et parcours pénal »**, en priorité dans les associations adhérentes de France Bénévolat (spécialisées ou non). C'est pour répondre à cette nécessité que l'étude-action de 2017 a été lancée, afin de :
  - renforcer nos partenariats avec les associations de ce secteur, ce qui suppose qu'elles adhèrent à France Bénévolat (quand ce n'est pas déjà fait) au niveau national ou au niveau local, selon les cas
  - mieux identifier les différents types de missions dont elles ont besoin (plus large que les seules représentations courantes) et de les mettre en ligne sur [www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org)
  - de développer une campagne de communication et de promotion sur ce champ, qui n'est pas « naturellement » attractif.
2. **Contribuer à une meilleure connaissance, en priorité locale** - donc à une meilleure coopération inter associative - en particulier entre associations spécialisées, qui se connaissent assez bien, et associations intervenantes non spécialisées (sports, culture, jeux...). Au-delà de la connaissance réciproque, l'objectif est de favoriser les projets locaux inter associatifs. Au sein de ces actions coopératives, les GLCP (Groupe Local de Concertation Prison) y ont toute leur place, mais sans exclusivité.
3. **Identifier les associations qui forment leurs bénévoles** au travers de Plans de Formation formalisés. Contribuer à des ouvertures sur les autres, au moins sur des échanges de « bonnes pratiques ».
4. **Repérer, mettre en réseau et démultiplier les actions d'animation sociale** en Centres de détention, avec les personnes détenues (sport, peinture, graff, théâtre, musique...).

## 5. Repérer et valoriser les expériences de

- a. **bénévolat par des personnes détenues** (sur des compétences qu'elles ont ou qu'elles souhaiteraient développer dans leur projet de réinsertion sociale et professionnelle). Il est clair que c'est un objectif qu'il s'agit de porter dans la durée.
- b. **bénévolat par des personnes détenues en liberté conditionnelle ou en probation.**

## 6. Repérer de bonnes pratiques européennes (démarrage en 2017).

**France Bénévolat encourage et fait découvrir les expériences et les bonnes pratiques pour susciter l'envie d'agir et inspirer de nouvelles initiatives.**

D'un point de vue quantitatif, nous visons à ce que les actions 3, 4 et 5 soient mises en place :

- en 2018, autour d'au moins 4 établissements pilotes pour toucher environ 2 400 personnes (personnes détenues, ex-détenues, familles),
- pour obtenir au moins 16 actions concrètes (menées et évaluées).

Pour 2019 et les années suivantes, nous viserons à commencer la démultiplication.

# V. ANNEXES

Ces annexes sont téléchargeables sur [www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org), rubrique DOCUMENTATION

- 1. Présentation de France Bénévolat**
- 2. Monographies de quelques associations**
  - a. Croix Rouge Française*
  - b. Cimade*
  - c. Les petits frères des Pauvres*
  - d. Café sauvage*
  - e. Les narcotiques anonymes*
  - f. Accueil des Familles de Fresnes*
  - g. « Des chevaux en détention ». Asso 42 Roanne*
- 3. Paroles de personnes détenues et histoires vécues**
- 4. Témoignages de bénévoles**
- 5. Bibliographie synthétique**

## **FRANCE BENEVOLAT, UNE VOCATION, TROIS MISSIONS**

**France Bénévolat a pour vocation le développement de l'engagement bénévole associatif pour une citoyenneté active.**

**1.**

**Promouvoir le bénévolat associatif**

au service de l'intérêt général

**2.**

**Mettre en relation** les personnes intéressées  
et les associations mobilisant des bénévoles

**3.**

**Accompagner les associations** pour renforcer  
la reconnaissance et la valorisation des bénévoles.

**Les associations constituent une force majeure de notre Société. L'ambition de France Bénévolat est d'accompagner nos concitoyens dans le passage du don de temps vers un engagement associatif au sein d'espaces de liberté, d'innovation et de générosité.**

**Le tout, au service des solidarités et du lien social.**

**France Bénévolat est reconnue d'utilité publique.**

**FRANCE BÉNÉVOLAT**

127 rue Falguière, Hall B1

75015 Paris

01 40 61 01 61

[contact@francebenevolat.org](mailto:contact@francebenevolat.org)

[www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org)